

**AUJOURD'HUI**



**Un conte de Noël de Nathalie et les crèches de Marie**

Le Cahier du samedi vous propose un conte de Noël tout à fait charmant mais ponctué d'un brin de tristesse — comme tous les contes qui se respectent — écrit par Nathalie Petrowski. Marie Laurier, elle, a vu pour vous les 150 crèches de l'Oratoire Saint-Joseph, une visite « traditionnelle » du temps des Fêtes. **Page C-1**



**La magie de Bobino**

Derrière le charme de *Bobino et Bobinette*, notre photo, un auteur méconnu : Michel Cailloux que Dominique Demers a rencontré pour les lecteurs du Plaisir des Livres. **Cahier D-1**

**Non à la solution de Bourassa**

Un sondage Sorecom indique que les Québécois préfèrent le maintien intégral de la loi 101 à la formule Bourassa. **Page A-2**

**Arafat chez le pape**

Jean-Paul II a reçu hier le chef de l'Organisation de libération de la Palestine. M. Yasser Arafat a eu droit aux égards dus à un chef d'État. **Page A-5**

**Chadli réélu en Algérie**

Bendjedid Chadli a remporté son pari. La population attend maintenant les changements promis. **Page A-4**

**Sous tutelle**

L'avant-projet de loi touchant la CVMQ permet au ministre Fortier de nommer son homme de confiance à la Tour de la Bourse. **Page B-1**

**Avis à nos lecteurs**

Comme tout le monde, les employés du DEVOIR font relâche le jour de Noël. En conséquence, le journal ne paraîtra pas le lundi, 26, mais plutôt le mardi, 27. Même scénario pour le Jour de l'An.

## Bourassa repousse l'application de la loi 178 après les élections

Devant l'impopularité de sa loi, le premier ministre songe à tenir un sommet sur la langue

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

LA LOI 178 est adoptée mais sa mise en œuvre attendra encore longtemps. Au moins tout le temps nécessaire pour que les passions s'atténuent et pour qu'un dialogue s'en-

gage autour des règlements qui définiront le niveau de bilinguisme qui sera autorisé dans l'affichage intérieur.

C'est ce qu'a indiqué le premier ministre qui faisait hier midi en conférence de presse le bilan de sa « semaine linguistique ». Il a alors laissé entendre que cette loi 178 pourrait

même n'être mise en application qu'après les prochaines élections, donc dans un an seulement peut-être.

L'important est maintenant d'éviter la précipitation, a expliqué le premier ministre qui conscient de la réaction négative que suscite son projet de loi a même évoqué la tenue d'un « sommet » sur la langue

Comme tout le monde, il avait pris connaissance du sondage Sorecom publié hier matin qui indique qu'une forte majorité de Québécois aurait préféré qu'il conserve intacte la loi 101 (voir page A-2).

Devant le jugement de la Cour suprême, il fallait réagir rapidement pour combler le vide juridique, ce

qui a été fait, a soumis le premier ministre qui se dit heureux d'avoir pu dans cette loi se ménager « l'espace et la liberté de manoeuvre » nécessaire pour réfléchir à l'application de la loi. Cela était capital pour assurer que l'utilisation d'une autre langue dans l'affichage ne vienne pas

**Voir page A-10 : Bourassa**

## Des autos américaines exemptées du métrique et du bilinguisme ?

**Michel Vastel**  
de notre bureau d'Ottawa

LES COMMUNES ont à peine adopté la loi sur le libre-échange que le ministère des Transports s'appête à suspendre certaines normes de sécurité, en particulier celles qui ont trait à l'étiquetage bilingue et au système métrique, pour permettre aux voitures d'occasion américaines d'entrer au Canada.

Dès le 1er janvier 1989, les voitures d'occasion de plus de huit ans pourront être importées sans restriction et, selon un responsable de la sécurité au ministère des Transports, à partir de 1990, alors qu'on importera des voitures de moins de six ans puis de moins de quatre ans, « les chan-

gements à notre réglementation sur la sécurité auront un impact beaucoup plus important ».

Le Traité de libre-échange avec les États-Unis prévoit (à l'article 1003) que « le Canada éliminera progressivement la restriction à l'importation des automobiles d'occasion ». Le problème est que, depuis quelques années, les normes de sécurité américaines se sont de plus en plus écartées de celles imposées aux voitures canadiennes.

Selon un mémorandum interne du Bureau du chef de l'opposition remis au DEVOIR hier, le directeur du contrôle des Importations, Eric Lister, a confirmé que son ministère prépare des amendements aux règlements sur la sécurité des véhi-

**Voir page A-10 : Autos**

## Le Canada ouvrira encore plus sa porte à l'immigration en 89

OTTAWA (PC) — L'augmentation constante du nombre d'immigrants et de réfugiés arrivés au Canada continuera, l'an prochain, atteignant 150,000 à 160,000, selon les estimations de la ministre de l'Immigration Barbara McDougall, rendues publiques, hier.

Ces prévisions, en hausse de 25,000 par rapport aux estimations de 1988, n'ont pas causé de surprises. Mais les choses pourraient bien changer, en 1990, alors que les règles du jeu seront changées.

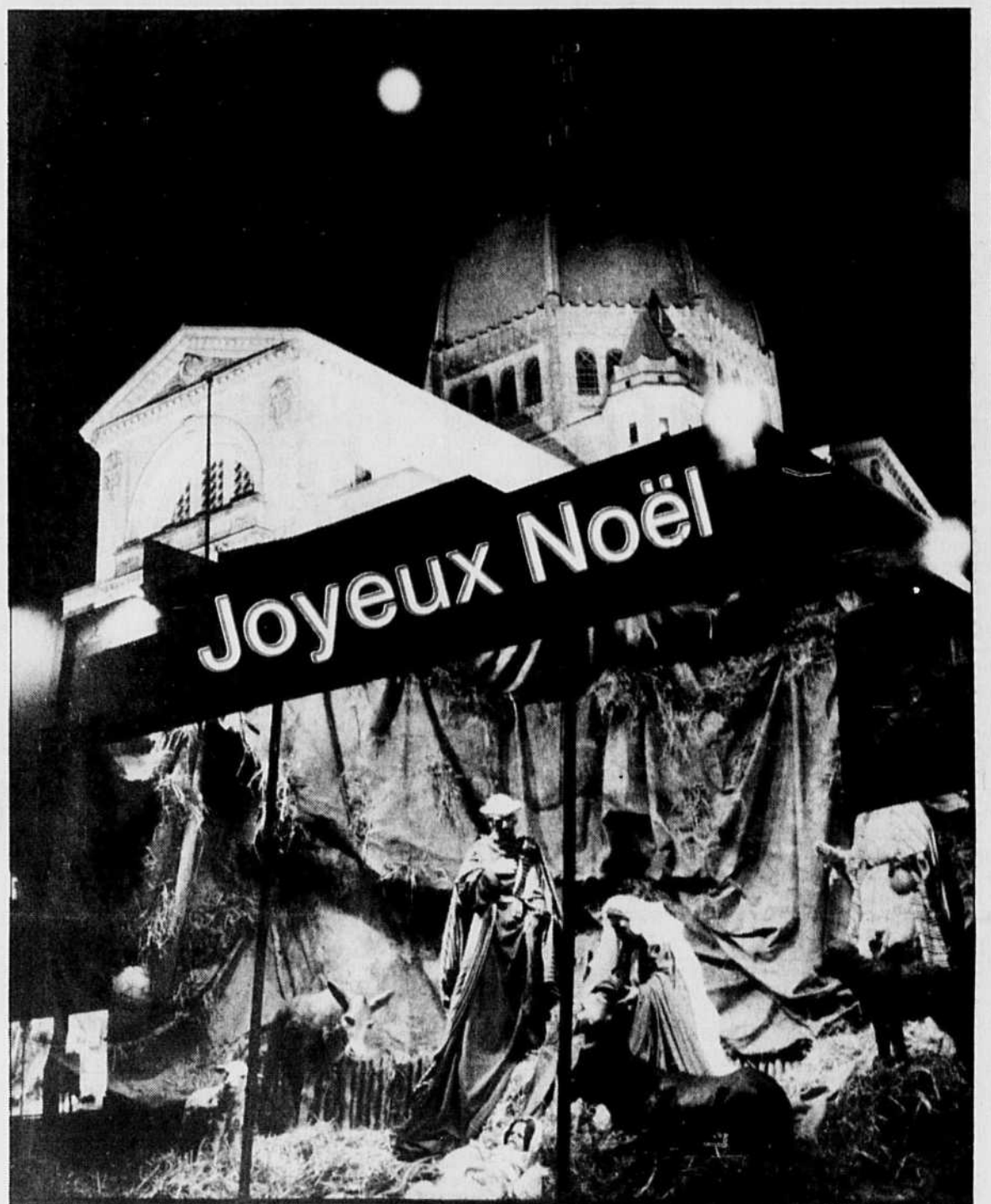
La ministre a déclaré, à sa sortie du Parlement, qu'elle espérait voir

une augmentation « significative » du nombre d'immigrants à partir de 1990, mais elle n'a pas voulu définir l'expression « significative ».

Elle a aussi promis, pour mercredi prochain, l'annonce de nouvelles mesures pour s'occuper des dossiers des quelque 85,000 réfugiés toujours en attente de statut.

Elle devrait aussi, à cette occasion, rendre publique la liste des pays sécuritaires où on pourra renvoyer, selon la nouvelle loi de l'Immigration, les réfugiés qui ont transité par un de ces pays avant de

**Voir page A-10 : Immigrants**



Cette scène de La Nativité de Jésus au pied du dôme de l'Oratoire Saint-Joseph, en cette nuit lunaire, ne peut être plus appropriée pour accompagner les vœux du DEVOIR à tous ses lecteurs: JOYEUX NOEL !

## La vie insolite d'un ex-felquistes devenu gourou français



Norman William, photographé au moment de son arrestation à Anderlecht, en banlieue de Bruxelles, le 10 décembre dernier.

**Martin Pelchat**

IL SERAIT né dans une réserve indienne de Gaspésie et aurait milité au RIN et au FLQ. Il est le gourou d'une secte très connue en Europe, et a été évincé d'une fédération internationale par le maire de Lachine, qui l'accuse d'être un homme de Kadhafi. Il vient par ailleurs d'être arrêté par la police belge. Mais qui est donc Norman William?

William, 51 ans, alias Pierre-Doris Maltais... et une douzaine d'autres pseudonymes selon une association française d'information sur les sectes - le mandat d'arrêt, formulé selon les renseignements obtenus auprès d'Interpol-Canada, parle de Joseph Maltais-, a été arrêté le 10 décembre à Anderlecht en possession d'un passeport canadien.

Le juge d'instruction l'a écroué à Bruxelles en attendant les conclusions de son enquête pour séjour illégal, port public d'un faux nom, et faux en écriture. Une deuxième instruction est ouverte pour escroquerie.

En France, d'où il est disparu il y a quelques années avant de réapparaître en Belgique, ses activités à la tête de l'Université de la Paix et surtout de la secte écologiste Écoovie, présente dans plusieurs pays d'Eu-

rope et même au Japon, ont suscité maints remous. Plusieurs reportages ont dénoncé l'exploitation dont feraient l'objet ses adeptes, notamment les enfants, et les bouquins accusateurs sur les sectes ont presque tous leur chapitre sur Écoovie.

Mais c'est au Québec que débute l'aventure de William. Elle passe par une réserve indienne Mic-Mac de la Gaspésie, emprunte le chemin du RIN et du FLQ. Elle se heurtera plus tard à la volonté d'un politicien d'ici, le maire de Lachine, Guy Descary, de mettre fin à une « infiltration » de la Fédération mondiale des villes jumelées.

Le maire Descary, vice-président de la Fédération, conserve un souvenir amer du personnage, qu'il accuse d'être à la solde du controversé colonel Kadhafi de Libye. « À mon avis, c'est un agitateur professionnel », soutient M. Descary. Janine Tavernier, vice-présidente de l'Union française des associations de défense des familles et de l'individu, un organisme sans but lucratif d'information sur les sectes, est du même avis.

Quand son mari, un ex-commandant de sous-marin, a rejoint Écoovie charmé par Norman William, Mme Tavernier est devenue pour ces associations de défense (ADF) la spécialiste de cette secte. **Voir page A-10 : Gourou**

**JEAN PROVENCHER**

**LE CADEAU IDÉAL!**

**LES QUATRE SAISONS**  
dans la vallée du Saint-Laurent

L'extraordinaire fresque de Jean Provencher sur la vie traditionnelle au rythme des saisons. Édition entièrement refondue, non abrégée. Un magnifique volume, abondamment illustré en noir et blanc et en couleurs.

Vol. de 640 pages, relié sous jaquette, 49,95\$

**BOREAL**

Sondage Sorecom

# Une importante majorité rejette la solution linguistique de Bourassa

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

SEULEMENT le tiers des Québécois sont d'accord avec la solution Bourassa sur l'affichage commercial et dans une très large proportion, 62 %, ils auraient préféré le maintien de la loi 101.

C'est ce que révèle un sondage Sorecom/Le Soleil/Ckac publié hier matin. Ce sondage a été réalisé les 19, 20 et 21 décembre auprès de 603 Québécois de 18 ans et plus.

Les résultats de ce sondage démontrent que les Québécois tiennent à la loi 101, a soutenu l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale. « Les Québécois disent clairement au premier ministre Bourassa: ne touchez

pas à la loi 101 », a lancé Guy Chevrette qui a invité le gouvernement à retirer sa loi 178.

Pour le premier ministre, il ne saurait être question d'accéder à la demande de l'opposition. Il faut, a-t-il souligné, accueillir avec beaucoup de prudence un sondage réalisé dans un contexte émotif. Au cours des prochaines semaines, la situation changera car « la perception des Québécois aura rattrapé la réalité », croit-il.

Les auteurs du sondage ont d'ailleurs noté d'eux-mêmes que le contexte émotif qui prévalait au moment de réaliser ce sondage lui donnait un caractère de fragilité. À leur avis, il faut nuancer un peu les résultats.

« Nous ne pensons pas, disent-ils, que les opinions exprimées condamnent automatiquement la décision prise. Nous devons plutôt voir dans les résultats du sondage que les Québécois sont loin d'être à l'aise avec cette solution ». Ils ajoutent que les

Québécois sont de toute évidence convaincus que le français reste menacé et que la loi 101 demeure une réalité bien vivante.

Les principales questions du sondage étaient les suivantes:

■ Êtes-vous d'accord avec la solution Bourassa? 61 % se disent en désaccord et 33 % en accord. Les anglophones sont plus en désaccord (69 %) que les francophones (60 %).

■ La décision du gouvernement vous inquiète-t-elle? 57 % se disent inquiets, 11 % rassurés et 25 % sont indifférents.

■ Auriez-vous préféré le maintien de la loi 101? 62 % répondent positivement et 28 % négativement. La proportion de ceux qui répondent oui à cette question est de 70 % chez les francophones et, chose relativement surprenante, de 25 % chez les anglophones.

■ Diriez-vous que l'avenir du français est menacé? 70 % répondent oui (79 % des francophones et 25 % des anglophones) et 20 % qu'il l'est de

moins en moins.

■ Diriez-vous que l'avenir de l'anglais est menacé? 19 % répondent oui et 66 % non.

■ Êtes-vous d'accord avec la décision de la Cour suprême? 45 % se disent plutôt d'accord et 49 % plutôt en désaccord.

■ Diriez-vous que de façon générale ça va bien au Québec? 59 % répondent positivement et 39 % négativement.

A noter qu'un autre sondage effectué au début de décembre donnait une cote de satisfaction de 77 %.

Le premier ministre Bourassa a tenté de réduire la portée de ce sondage en soulignant que dans un autre sondage publié par *The Gazette* effectué par Telepoll Research, la solution retenue par le gouvernement libéral recueillait l'appui de 58 % des Québécois. Mais comme il s'agit d'un résultat extrait d'un sondage pan-canadien, l'échantillon réduit sur lequel repose ce résultat lui enlève une bonne partie de sa valeur.

## Front étudiant pour le Québec français

(PC) — Des étudiants du cégep Saint-Laurent, en banlieue de Montréal, ont décidé de former un regroupement pour la défense des droits linguistiques des francophones et la restauration de la Loi 101 dans son intégralité.

Le Mouvement étudiant pour un Québec français (MEQF) a été créé par une trentaine de jeunes au cours d'une assemblée qui avait lieu jeudi soir. Ceux-ci désirent mobiliser le plus de gens possible à leur cause à travers la province et organiser une journée de manifestation étudiante dès le mois de février.

« Le MEQF invite tous les étudiants, ainsi que les mouvements étudiants du Québec, à briser l'isolement qui prévaut actuellement dans le milieu », écrit l'organisation dans un communiqué transmis hier.

« Notre position en matière linguistique ne veut pas et ne peut pas mettre en danger les cultures des minorités. Elle veut donner un message clair qu'au Québec, on travaille, on étudie et on vit en français », explique la déclaration provisoire adoptée par les étudiants.

Rappelons que lors d'un débat qui avait lieu à ce cégep le jour où la Cour suprême a rendu sa décision sur la langue d'affichage au Québec, une centaine d'étudiants étaient sortis manifester dans la rue.

## Lise Bacon dépose un projet de loi pour protéger les espèces menacées

**Louis-Gilles Francoeur**

La ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la protection des espèces animales et végétales menacées.

Ce projet de loi, préparé au cours des derniers mois par son prédécesseur, M. Clifford Lincoln, est parvenu conjointement par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, qui sera chargé d'en appliquer certaines parties.

Le nombre d'espèces menacées s'accroît sans cesse dans le monde, y compris au Québec, menaçant de plus en plus le capital génétique de la planète. Dans son rapport remis l'an dernier à l'ONU, la Commission mondiale de l'environnement évalue entre 200 et 250 le nombre d'espèces disparues depuis 300 ans. La pollution et la destruction de certains habitats uniques vont porter le taux de disparition à une espèce à l'heure

d'ici l'an 2,000. Dans 20 ans, entre 500,000 et un million d'espèces auront disparu, réduisant dramatiquement la capacité d'adaptation des espèces vivantes à des méga-phénomènes comme l'effet de serre et l'amenuisement de la couche d'ozone.

Les chercheurs québécois évaluent à environ 500 le nombre d'espèces animales et végétales actuellement menacées, une menace d'autant plus sérieuse que notre diversité biologique est restreinte par le climat.

Ces espèces, a dit Mme Bacon, ont besoin pour survivre d'interventions gouvernementales dont la mise en oeuvre est impossible dans le cadre actuel des lois de l'Environnement et de la Conservation de la faune.

Le projet de loi permettrait à Québec de proscrire des activités nuisibles et de contrôler l'exploitation de celles qui peuvent s'accommoder d'une récolte limitée. Le gouvernement obtiendrait de plus un droit d'inspection, de saisie, de confiscation et d'arrestation. Il pourrait aussi

imposer des amendes et des normes d'exploitation.

Le projet de loi sera étudié lors de la reprise des travaux parlementaires en mars 1989.

Au cours des dernières années, les ministères québécois ont affiché dans ce domaine des politiques souvent contradictoires. Des parterres de coupe ont été autorisés dans des zones néralgiques pour la survie de certaines espèces. On a vu le ministère de l'Agriculture payer pour encourager la mise en marche de l'ail des bois pendant que le ministère de l'Environnement lançait des campagnes d'information pour protéger l'espèce.

D'autre part, la population de bélugas a été décimée par la saturation du fleuve en toxiques de toute sorte sans qu'aucune action ne soit entreprise contre les sources de rejet des contaminants répertoriés dans les carcasses. Le parc qu'on veut leur consacrer pourrait bien devenir un cimetière marin si rien n'est fait contre les sources de contamination de leur milieu de vie.

## Les églises seront bondées pour les messes de Noël

**Marie Laurier**

LE CARDINAL Paul Grégoire présidera ce soir à 18 heures, à la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph une messe qui sera télédiffusée en direct à travers le monde. Un potentiel de 40 millions de téléspectateurs de la France, de Belgique, de la Suisse, du Luxembourg, de l'Italie et de l'Allemagne pourra voir cette célébration grandiose qui sera diffusée à minuit aux télévisions de Radio-Canada et de Télé-Métropole.

L'organiste titulaire Raymond Daveluy touchera les grandes orgues de l'Oratoire dès 17h 30 en prélude à la messe chantée par Les Petits Chanteurs du Mont-Royal et un ensemble de musiciens professionnels sous la direction de Gilbert Patenaude. Le public sera invité lui aussi à chanter à l'instigation d'un animateur, la basse Alain Duguay.

Le décor majestueux de l'Oratoire Saint-Joseph et la magnifique crèche du sculpteur Sylvia Daoust serviront de toile de fond à cette émission haute en couleur mais empreinte de recueillement pour cette nuit montréalaise de Noël à laquelle s'associeront les capitales francophones de l'Europe.

La famille Devoe représentera les familles du Québec et leurs traditions pour les téléspectateurs européens. Quelque 3,000 personnes rempliront la basilique de l'Oratoire, comme d'ailleurs aux deux autres messes de 21 h et de minuit qui offriront le même programme musical.

L'archevêque de Montréal sera également le célébrant de la messe de minuit (à minuit) à la cathédrale **Marie-Reine-du-Monde** et dès 11h 30 le public pourra se mettre dans l'atmosphère par un mini-concert du Choeur polyphonique de Montréal et des chants de circonstance animés par Jean-Pierre Couturier. Quelques heures plus tôt, à 20 heures, Mgr André Cimichella, curé de la paroisse, célébrera la messe chantée aussi par le Choeur polyphonique. Aucune réservation n'est requise pour assister à ces cérémonies auxquelles le public est cordialement invité.

Oui, le célèbre *Minuit, chrétiens* sera chanté à **Saint-Viateur**

d'Outremont et contrairement à la tradition, par une femme, le soprano Gail Desmarais. Le père Jean Primeau, c.s.v., curé de cette paroisse avait mis en doute l'année dernière la pertinence de chanter le *Minuit, chrétiens*, voyant dans ses paroles un rappel inapproprié au courroux de Dieu. Cette interdiction avait provoqué un tollé, les citoyens ne pouvant imaginer assister à la messe de Noël sans la musique et l'attaque impressionnante de cette prestation qui fait désormais partie de nos traditions.

Bon prince, le curé Primeau a remis le *Minuit, chrétiens* au répertoire tout en confiant l'interprétation à une voix de femme plutôt qu'à un ténor. Les messes à Saint-Viateur ont lieu à 20 h, 22 h et minuit. Le programme musical de la messe de 22 h a été confié aux chorales réunies de Sainte-Thérèse et de l'Ensemble vocal Polymnie de Longueuil sous la direction de Jean-Pierre Guindon. Ils interpréteront des extraits de la Messe du Couronnement de Mozart et de l'Oratorio de Camille Saint-Saëns. Aux autres messes, le chant et la musique seront assurés par un quatuor vocal formé de Gail Desmarais, Chantal Rioux, contralto, Jean-Pierre Guindon, ténor et Yves Saint-Amant, basse. Il faut réserver sa place.

Le cardinal Paul-Émile Léger assistera dans le chœur à la messe de minuit célébrée par Mgr Gérard Tremblay, auxiliaire de Montréal à la basilique **Notre-Dame**. Aux deux messes à cet endroit aujourd'hui, à 21h 30 et à minuit le programme musical est sous la responsabilité de la chorale dirigée par Marcel Laurencelle et de l'organiste titulaire, Pierre Grandmaison. Le *Minuit, chrétiens* sera interprété par Richard Robitaille. Entrée libre aux deux messes.

À **Saint-Germain d'Outremont**, la messe solennelle a lieu à 22 h avec la participation de l'Ensemble vocal Arts-Québec qui interprétera une messe créée et dirigée par Yves Courville. À la messe de 20 h, le programme musical est assuré par une chorale dirigée par Marcel de Hêtre qui interprétera des Noëls harmonisés par Raymond Daveluy. À minuit, l'Ensemble Saint-Germain sous la direction de Marie-Claude Desloges a prévu, entre autres, des oeuvres de la Renaissance.

À l'église **Saint-Jean-Baptiste** (angle Rachel et Henri-Julien), à minuit les Petits chanteurs de Laval sous la direction de Gregory Charles assureront le chant liturgique dans une interprétation de la Messe de Charpentier. Dès 23h 15 ce soir, l'organiste titulaire Jacques Boucher jouera en prélude des oeuvres de Widor, de Gigout et de Balbastre. Entrée libre.

L'Oratorio de Noël de Bach sera au programme (21h 45) précédant la célébration solennelle de 22h 30 à **Saint-Léon** de Westmount au cours de laquelle la chorale interprétera la *Messe de louange* composée par Rachel Laurin.

Mais dans toutes les autres paroisses de Montréal et du Québec, on se prépare fébrilement à célébrer la Nativité de Jésus et les églises seront exceptionnellement bondées de monde.



Le *Minuit Chrétien* sera chanté par une femme, la soprano Gail Desmarais, à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

## Les rôles triennaux Adoption du projet de loi sur la fiscalité municipale

**Isabelle Paré**

DANS L'AVALANCHE de projets de loi adoptés hier à l'Assemblée nationale, la chambre a approuvé celui sur la fiscalité municipale qui obligera d'ici 1992 toutes les municipalités du Québec à présenter des rôles triennaux.

Déjà plusieurs villes, dont Montréal, Laval, Longueuil et Anjou se sont prévalues des mesures d'évaluation prévues au projet de loi 90 pour éviter les hausses brusques de taxes.

Ce projet de loi obligera dès 1992 les municipalités de plus de 5,000 habitants à équilibrer leurs rôles tous les trois ans et à refaire l'inspection du milieu à tous les six ans. Elles pourront cependant recourir à ce régime de façon volontaire d'ici cette échéance.

Les municipalités de moins de 5,000 habitants n'auront à équilibrer leurs rôles qu'aux six ans et à effectuer l'inspection du milieu tous les neuf ans.

Toutefois, les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal devront se conformer à cette exigence dès 1989.

Au terme de la loi actuelle, les villes devaient présenter un rôle d'évaluation à chaque année. Toutefois seulement 35 villes sur 1,426 au Québec, en majorité des municipalités de la CUM, s'acquittaient de cette tâche.

La grande majorité des villes du Québec présentaient des rôles aux trois, quatre ou même cinq ans, selon un rapport du sous-comité sur les rôles triennaux.

L'étalement de la hausse d'évaluation sur trois ans permettra, selon le ministère des Affaires municipales, de stabiliser de façon permanente le régime fiscal municipal.

Le ministère avait dû accorder ces deux dernières années des mesures temporaires d'étalement et de plafonnement à certaines villes pour leur permettre d'éviter de hausser indûment les taxes de leurs contribuables.

**ET LE BAL CONTINUE... CAHIER D-3**  
**Champigny**

Fumer, c'est gaspiller Argent et santé

Brassin exclusif Premium brewed

**...AU PRIX DES RÉGULIÈRES!**

**MOLSON BRADOR**  
Brassin exclusif · Qualité supérieure  
Premium brewed · Superior quality

Liquor de malt 341ml · 6.2% alc./vol. Malt liquor

BRADOR: des ingrédients de qualité supérieure, un long mûrissement, 6,2 % d'alcool par volume... un goût velouté. Pour un temps limité, la plus-que-bière vous est offerte au prix des bières régulières.

**BRADOR: un équilibre parfait... un prix plus-que-parfait!**

# La FTQ se réjouit d'une victoire qui «protégera des milliers d'emplois»

(LE DEVOIR) — LA FÉDÉRATION des travailleurs du Québec se réjouit du jugement de la Cour suprême sur le transfert des accréditations syndicales dans les cas de sous-traitance.

Au yeux du secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, ce jugement s'inscrit parfaitement dans la tradition syndicale de cette centrale.

« Le jugement de la Cour suprême permettra de protéger des milliers d'emplois syndiqués dans l'industrie du service ménager, des agences de sécurité et, de façon plus générale, dans le secteur des services. La Cour suprême a mis fin au chaos et à l'insécurité qu'avait créée en 1982 la décision d'une faible majorité de juges du Tribunal du travail pour les travailleurs dans des secteurs précaires », a commenté M. Daoust dans un communiqué émis hier.

« Dans les secteurs d'emplois précaires et de la sous-traitance, la FTQ a toujours privilégié une négociation multipatronale par voie de décrets. C'est cette approche qui est la plus prometteuse pour la syndicalisation des travailleurs les plus démunis. La Cour suprême reconnaît cette voie syndicale et la FTQ ne peut que s'en réjouir », a déclaré M. Daoust.

Dans un jugement unanime rendu jeudi, la Cour suprême avait statué qu'un sous-traitant ne pouvait être lié par l'accréditation syndicale ou la convention collective des employés de l'entreprise qui l'avait précédée

dans l'exécution de la même tâche.

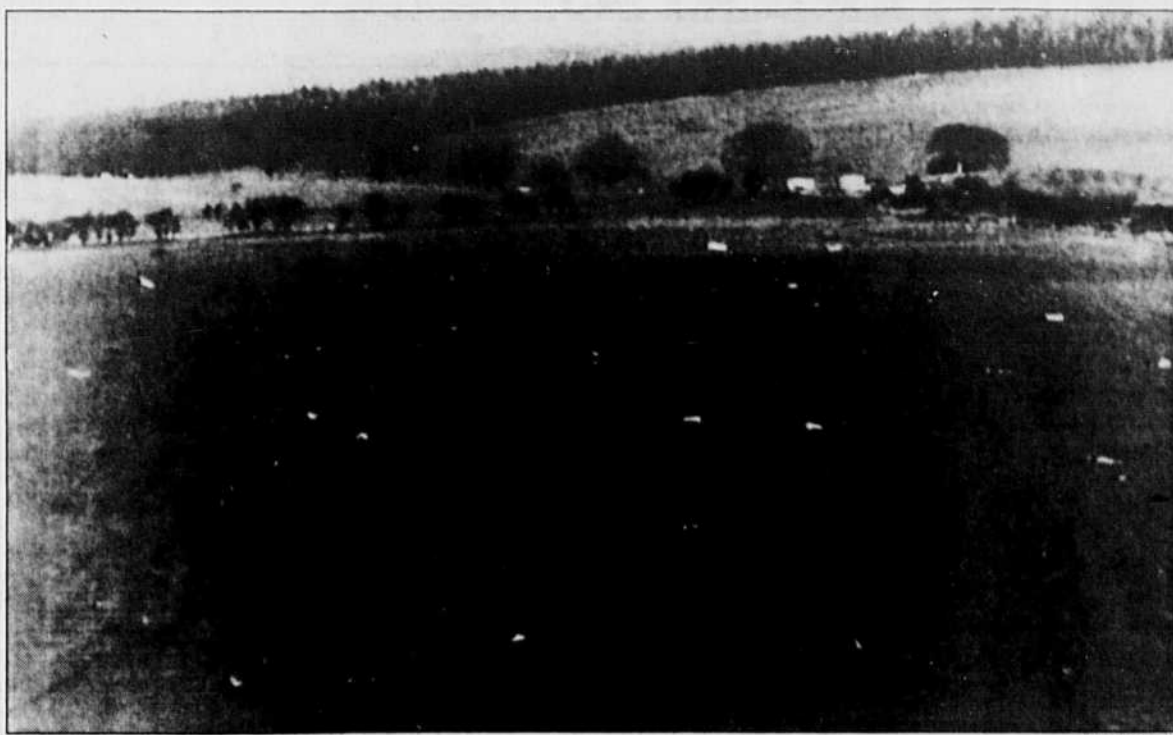
La Cour était appelée à statuer sur l'interprétation des articles 45 et 46 du Code du travail du Québec. Le premier affirme que « l'aliénation ou la concession totale ou partielle d'une entreprise... n'invalide aucune accréditation... aucune convention collective », alors que le second donne aux commissaires du travail le pouvoir de rendre « toute ordonnance jugée nécessaire » pour régler les difficultés découlant de l'application de l'article 45.

Dans cette cause, la Commission scolaire régionale de l'Ouataouais avait confié en sous-traitance l'entretien ménager de ses écoles à deux sociétés dont les employés se sont syndiqués à la CSN et ont déclenché la grève.

La CSRO devait alors résilier ce premier contrat pour confier l'entretien des écoles à un nouveau sous-traitant dont les employés ont entrepris de se syndiquer à la FTQ, d'où le litige.

Par ailleurs, le jugement a eu l'effet d'une douche froide sur les ex-travailleurs du Manoir Richelieu. Environ 75 d'entre eux se sont réunis jeudi soir et ont réaffirmé leur désir de « continuer la bataille malgré tout ».

Le vice-président de la CSN pour la région de Québec, M. Roger Valois n'a toutefois pas caché que ce jugement n'a rien pour aider la cause des ex-travailleurs du Manoir qui luttent depuis 1985.



Couverts de draps blancs, les débris des corps des victimes du vol 103 de Pan Am gisaient hier dans un champ près du petit village écossais de Lockerbie.

## À Lockerbie Des corps et des débris sur 30 km

LOCKERBIE, Écosse (AFP) — Les habitants de Lockerbie s'apprêtaient hier à passer un sombre Noël: 17 des leurs, dont quatre enfants ont en effet été emportés dans la plus grande catastrophe aérienne qu'ait jamais connue la Grande-Bretagne: 275 morts, selon un bilan encore provisoire établi par la police locale.

Tandis que les soldats de l'armée britannique poursuivaient, sous la pluie, la recherche des corps et des débris du Boeing 747 dans un rayon de près de 30 km autour de Lockerbie, les rues de la ville ont retrouvé un calme relatif, hier, après l'invasion des journalistes et la visite de Mme Margaret Thatcher et du duc d'York qui avaient transformé jeudi la cité en véritable camp retranché.

Le ratissage systématique de toute la zone par des centaines de soldats se poursuivait en attendant l'arrivée d'experts américains chargés d'examiner les milliers de débris ramassés pour tenter de déterminer les causes de l'explosion.

Les soldats étaient aidés dans leur tâche par les hélicoptères de la Royal Air Force qui, en dépit d'un ciel gris et bas, continuaient de survoler la ville pour repérer les corps.

Les responsables de l'enquête ont dénoncé hier le fait que des étudiants juifs aient pu pénétrer dans la nuit sur le périmètre de recherche interdit au public pour recueillir des débris de l'appareil afin de mener leur propre enquête. Les autorités estiment que d'importants indices pourraient ainsi leur

échapper.

De son côté, la police locale essayait de retrouver l'ensemble des 17 victimes de Lockerbie ainsi que des traces des conducteurs ou d'éventuels passagers de cinq voitures, complètement détruites et incendiées mercredi soir par des débris de l'appareil sur la route reliant Carlisle à Glasgow.

Trois adolescents se sont présentés au commissariat de police avec une petite boîte noire marquée US Mail Service trouvée près de chez eux à 9 km de Lockerbie: à l'intérieur \$ 547.000 en chèques de voyage...



Des secouristes de la Croix-Rouge et leurs chiens entraînés à cet effet arpentent les lieux de l'hécatombe dans l'espoir d'y repérer les corps des 270 victimes.

## L'enquête sur les causes de la catastrophe étudie deux possibilités

LOCKERBIE, Écosse (AFP) — L'enquête sur les causes de la catastrophe aérienne de Lockerbie, qui a fait 275 morts mercredi soir en Écosse, a continué à piétiner hier malgré une première analyse des boîtes noires du Boeing 747 de la Pan Am qui n'a rien révélé d'anormal si ce n'est un « faible bruit », qu'il est encore trop tôt pour attribuer à une explosion.

Mais bien qu'aucun indice n'ait été trouvé jusqu'à présent pour la confirmer, la thèse de l'attentat continuait à être considérée comme l'une des explications les plus plausibles. Les experts faisaient valoir que l'explosion d'un avion de ligne à haute altitude ne peut guère être due qu'à quatre causes: attentat, défaut structurel grave, heurt avec un autre appareil, tir accidentel de missile.

Ces deux dernières causes paraissent exclues dans le cas du Boeing de Pan Am. La possibilité d'un défaut structurel existe, car le 747 était vieux, mais il avait été révisé à plusieurs reprises. Et des experts croient qu'une faiblesse de structure n'aurait sans doute pas provoqué un drame aussi soudain.

En marge de l'enquête, la révélation que British Airways Authority, la société privée qui gère l'ensemble des aéroports londoniens, n'avait pas été mise au courant des menaces reçues par l'ambassade des États-Unis à Helsinki a créé un début de polémique.

Le secrétaire d'État aux Transports, M. Michael Portillo, a déclaré que le gouvernement britannique, prévenu par les États-Unis, avait jugé que la « sécurité renforcée déjà en place pour les avions américains était satisfaisante et appropriée ».

Par ailleurs, intervenant dans la controverse qui se développait sur ce sujet aux États-Unis, plusieurs experts ont souligné que rendre publiques les menaces d'attentat contre les compagnies aériennes risquerait de paralyser les transports aériens.

Le président Ronald Reagan a lui-même souligné ce point. Révéler les menaces contre Pan Am reçues à l'ambassade des États-Unis à Helsinki « aurait pratiquement arrêté le trafic aérien dans le monde », a-t-il répondu aux questions des journalistes alors qu'il se dirigeait sous la pluie vers son hélicoptère Marine One. Il a estimé que « toutes les précautions » avaient été prises dans la note d'avertissement adressée aux compagnies aériennes.

La journée d'hier a également vu l'arrivée d'une vingtaine de parents des victimes américaines. Le groupe est arrivé hier matin à Londres à bord d'un appareil de la Pan Am et s'est rendu à Lockerbie dans la journée.



Maria Majjala, 26 ans, de Toronto, est morte dans la tragédie.

## Québec n'aura pas ses lave-autos érotiques

QUÉBEC (PC) — La ville de Québec a acquis le pouvoir hier de reléguer le commerce du sexe aux confins de son territoire.

Par des modifications à la Charte de la ville obtenues de l'Assemblée nationale, les autorités municipales pourront en effet exiler les établissements érotiques dans les zones industrielles et les fermer même si les propriétaires refusent de se conformer au règlement.

C'est l'ouverture, le printemps dernier, du club Joli-Corps, suivie de l'annonce de l'ouverture d'un lave-auto érotique, qui a déclenché les protestations.

« C'est la goutte qui a fait déborder le vase », commentait au cours de l'été Mme Nicole Duplé qui avait été mandatée par la ville pour étudier le phénomène.

En vertu des amendements à la Charte votés hier, la ville pourra réglementer l'implantation des établissements:

■ Dans lesquels sont présentés habituellement ou régulièrement des spectacles à caractère érotique, en vue ou non d'accroître la demande

de biens ou de services offerts dans l'établissement;

■ dans lesquels sont offerts des services à caractère érotique;

■ dans lesquels sont offerts principalement des biens à caractère érotique.

La ville aura aussi le pouvoir de réglementer l'aménagement et l'utilisation des locaux occupés par des établissements visés plus haut.

En présentant les modifications qu'il souhaitait, le maire Jean Pelletier a rappelé aux parlementaires siégeant en commission que des consultations populaires ont été tenues cet été et qu'un groupe de travail avait formulé des recommandations pour empêcher la prolifération des établissements érotiques, notamment dans le quartier populaire Saint-Roch.

« Contrôler sans prohiber », a déjà fait valoir le maire Pelletier pour justifier ses intentions.

Les établissements concernés qui refuseront de déménager dans les zones industrielles pourront être forcés de fermer leurs portes.

## Le congédiement de la directrice de l'école Les avocats du Centre Saidye Bronfman contestent la légitimité de la Commission des normes du travail

Paul Cauchon

DANS L'AFFAIRE du congédiement de l'ancienne directrice de l'École des Beaux-Arts du Centre Saidye Bronfman, Alina Michaely, les avocats du Centre contestent maintenant la légitimité de l'enquête qui doit avoir lieu en janvier devant la Commission des normes du travail... en invoquant la non-constitutionnalité de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail.

Dans un avis émis au procureur général du Québec et au procureur général du Canada, en date du 12 décembre, les avocats du Young Men's Young Women's Hebrew Association (YM-YWHA), l'organisme qui administre le Centre Saidye Bronfman, annoncent en effet qu'ils invoqueront le fait que l'article 124 de la Loi sur les normes du travail « crée un effet de présomption en faveur de la plaignante » et « place le fardeau de la preuve sur le YM-YWHA ».

Cet article 124 mentionne que le salarié « qui croit avoir été congédié sans une cause juste et suffisante peut soumettre sa plainte » à la Commission.

Les avocats du YM-YWHA, Mendelsohn, Rosentzweig, Shacter, estiment que cet article est « anti-constitutionnel, non valide, inopérant et sans effet » puisqu'il violerait la section 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés, où l'on peut lire que « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protec-

tion et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination ».

Rappelons que Mme Alina Michaely, employée de l'École des Beaux-Arts du Centre Saidye Bronfman depuis dix-huit ans et directrice de l'École depuis dix ans, a été congédiée l'été dernier en moins de deux heures, sans préavis, par la nouvelle directrice du Centre, Cecil Rabinovitch, pour cause de « conflit et insubordination ».

Mme Michaely estime que ces raisons sont sans fondement. Parmi les causes possibles du conflit elle mentionne les protestations qu'elle avait répétées souvent auprès de la direction du Centre concernant la

détérioration des conditions de travail à l'école (pollution par la pousière, risques d'incendie, etc.).

Elle a également mentionné qu'après avoir travaillé grandement à ouvrir les activités de l'école à l'ensemble de la communauté montréalaise, particulièrement à la communauté francophone, elle faisait maintenant face à des dirigeants moins sensibles au fait français.

L'actuelle directrice du Centre, Mme Rabinovitch, a émis un communiqué la semaine dernière démentant ce « manque d'ouverture aux francophones », mais elle n'a pas commenté les raisons du congédiement.

Mme Michaely a reçu de nom-

breux appuis. Un membre du conseil d'administration du Centre et un professeur de l'école ont démissionné en guise de protestation, et une centaine de professeurs et d'étudiants ont écrit leur désaccord, souvent en termes virulents, au président du YM-YWHA, Maurice Nayer.

Un arbitre de la Commission des normes du travail doit entendre les deux parties le 27 et le 31 janvier prochains.

En toute logique avec leur prétention, les avocats du YM-YWHA estiment que l'arbitrage en question ne constitue pas un « tribunal indépendant et impartial », tel que défini à la section 23 de la Charte des droits et libertés de la personne.

## Deux autres avions frôlent la collision au-dessus de Toronto

TORONTO (PC) — Deux avions ont évité la collision de justesse, mardi, alors qu'ils approchaient de l'Aéroport international Pearson et c'est la deuxième fois que cela se produit en l'espace de six semaines près du plus important aéroport du Canada.

La quasi-collision impliquait un Boeing-737 des Lignes aériennes Canadiennes International et un Boeing-727 des United Airlines, qui se sont croisés à 1,9 kilomètre de distance vers 13h43, ont précisé, jeudi, les enquêteurs.

« Il y avait risque de collision », a déclaré Pierre Proulx, directeur des services de contrôle aérien de Transport Canada.

Selon M. Proulx, les appareils auraient dû se trouver à au moins 5,6 km de distance.

Les deux avions, l'un effectuant le vol 952 de United en provenance de Chicago et l'autre le vol 715 de Canadien parti d'Ottawa, transpor-

taient environ une centaine de passagers chacun.

Denis Bégin, chargé d'enquêter sur l'incident par la Commission canadienne de sécurité aérienne, a souligné que les pilotes des deux appareils ont fait ce qu'on leur avait demandé de faire, mais qu'un d'entre eux, voire les deux, avaient reçu de mauvaises instructions.

**ET LE BAL CONTINUE... CAHIER D-3**  
Champigny

**MIKADO**  
Cuisine Japonaise  
Sushi bar • Traiteur  
1731 St-Denis 368 Laurier O.  
Montréal, Qc Montréal, Qc  
H2X 3K4 H2V 2K7  
(Salon Tatami) (Nouveau)  
844-5705 279-4809

Propos authentique d'un client  
« Ne t'inquiète pas, chérie! Pour Noël, j'ai tout acheté chez Anjou-Québec. Nous pourrions faire la fête. »  
chez **Anjou-Québec**  
La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier  
1025, rue Laurier ouest  
272-4065 272-4086

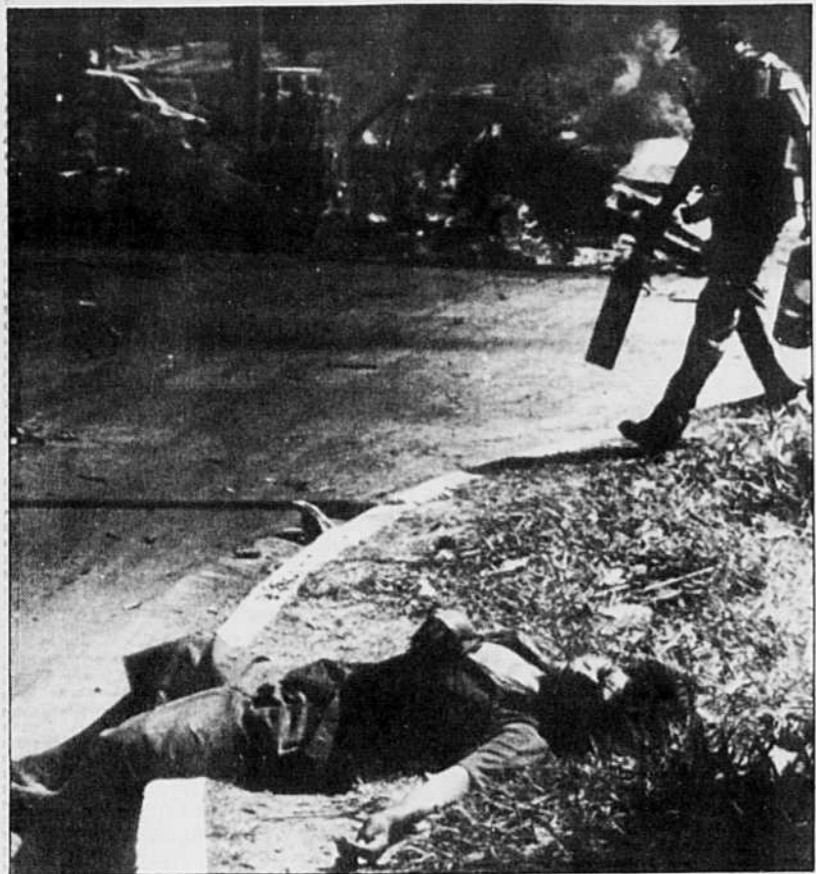
## MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements, Christiane Legault 842-9645

**Y COURS DE LANGUES AU YMCA**  
MONTREAL  
■ ANGLAIS ■ FRANÇAIS ■ ESPAGNOL ■ ITALIEN  
■ PORTUGAIS ■ GREC ■ ALLEMAND ■ CHINOIS ■ JAPONAIS  
• Groupe de 8 à 15 étudiants  
• Début: 16 janvier — Inscription: 4, 5, 10, 11, 12 janvier  
• Coût: (21 hrs) \$80 (42 hrs) \$150 (84 hrs) \$250  
**INTERNATIONAL** 5550, avenue du Parc 277-3323  
**CENTRE-VILLE** 1450, rue Stanley 849-8393  
**HOCHELAGA MAISONNEUVE** 4567, rue Hochelega (anglais et espagnol seulement) 255-4651

**Collège Marie de France**  
LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL  
PRÉPARATION AU BACCALAURÉAT FRANÇAIS  
— INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1989 1990 —  
Collégial et secondaire: 4635, Chemin Queen Mary, Montréal, (QUE) — H3W 1W3 Tél.: 737-1177  
S'adresser à Madame Jeanne-Marie LAPEYRIE  
Élémentaire et maternelle: 4700, rue Fulton Montréal (QUE) — H3W 1T9 Tél.: 735-6579  
S'adresser à Madame Sylvette DANGELAND  
Début des inscriptions: le mardi 10 janvier 1989  
— EXAMENS D'ADMISSION POUR LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL 1, LE SAMEDI 21 JANVIER 1989  
— ADMISSION SUR DOSSIER À L'ÉLÉMENTAIRE

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



**SAN SALVADOR (AFP)** — Un commando de la guérilla salvadorienne a lancé hier une attaque contre l'état-major général de l'armée de terre à San Salvador, faisant deux morts et dix blessés, selon un bilan fourni par le ministre de la Défense, le général Eugenio Vides Casanova. Le ministre a précisé au cours d'une conférence de presse improvisée que les deux personnes tuées étaient des civils et qu'aucun militaire n'avait été tué. Un premier bilan fourni par le service de presse des forces armées indiquait que l'opération de la guérilla avait fait quatre morts, trois militaires et un civil, et une dizaine de blessés. Le commando a fait exploser une voiture piégée devant l'entrée principale de l'immeuble qui abrite l'état-major de l'armée de terre et le ministère de la défense, a déclaré le général Vides Casanova. En même temps, les guérilleros ont lancé des cartouches de dynamite sur l'immeuble, a-t-il ajouté. Deux civils, dont un conseiller juridique de l'armée, ont été tués, et sept autres civils qui passaient devant l'immeuble ont été blessés, selon le ministre, tandis qu'un médecin et deux employés qui se trouvaient à l'intérieur ont également été blessés.

## L'expulsion du père Aristide crée un vide

**PORT-AU-PRINCE (AP)** — L'expulsion du père Jean-Bertrand Aristide de l'Ordre des Salésiens en Haïti a réduit au silence l'un des plus influents défenseurs des déshérités de ce pays. En annonçant son expulsion, le 15 décembre, les Salésiens, un ordre catholique conservateur, accusaient le prêtre, ardent militant pour la justice sociale dans un pays longtemps gouverné par des dictateurs, d'avoir fomenté la lutte des classes et la « déstabilisation ». La décision des dirigeants de l'Ordre a été rendue publique après que le prêtre eut refusé d'obéir à l'ordre de quitter Haïti, le 17 octobre. « On l'a neutralisé », déplorait le sociologue Franklyn Midi. Favorable à la théologie de la libération, qui préconise l'intervention de l'Église dans la lutte politique contre l'injustice sociale, le père Aristide a échappé à au moins trois attentats contre sa personne. Même si les leaders civils et plusieurs prêtres approuvaient sa croisade en faveur d'une révolution démocratique en Haïti, la hiérarchie catholique s'opposait au prosélytisme politique déployé par le père Aristide, craignant apparemment les conséquences possibles d'une radicalisation des couches populaires. « Les classes moyennes et supérieures, bien sûr, ont dû soupçonner de soulagement », commentait M. Midi en parlant de l'expulsion du père Aristide.

## Chadli réélu à la présidence de l'Algérie

**ALGER (AFP)** — Après sa réélection, jeudi, à la magistrature suprême pour un troisième mandat de cinq ans, le président Chadli Bendjedid a franchi le dernier obstacle institutionnel, avant d'engager les changements dont il fait le cheval de bataille de son action politique. Le président Chadli a été réélu avec 81,17 % de « oui », score le plus bas réalisé par un candidat à la présidence de la République depuis l'indépendance de l'Algérie, mais qui lui donne paradoxalement plus de force que les chiffres supérieurs à 90 % enregistrés jusqu'alors. Le résultat de jeudi montre en effet que des résistances persistent — 5,86 % ont voté « non », et 10,93 % se sont abstenus —, mais confirme le soutien d'une grande majorité des Algériens aux changements proposés. Ce scrutin constituait aussi la troisième échéance politique importante en Algérie depuis les événements d'octobre. Le 3 novembre, les Algériens se

sont prononcés à plus de 92 %, en faveur des amendements à la Constitution qui transfèrent une partie des pouvoirs exécutifs du chef de l'État au profit du chef du gouvernement, qui s'occupe désormais de la gestion de la vie quotidienne. Fin novembre, le 6e congrès du FLN a renouvelé sa confiance au président Chadli, en le présentant comme candidat aux présidentielles, et a adopté les principales réformes proposées par le chef de l'État algérien, dont la première a été aussitôt appliquée : séparer l'État du parti. Dès lors, il ne restait au président Chadli, qui s'est présenté comme « l'homme du changement et de la transparence », qu'une dernière étape, franchie jeudi, pour engager les réformes qu'il prône publiquement depuis plusieurs années, mais qui se sont trouvées régulièrement confrontées à une forte opposition, notamment au sein de l'appareil du parti. Les Algériens semblent avoir retenu pour le réélu l'image d'un

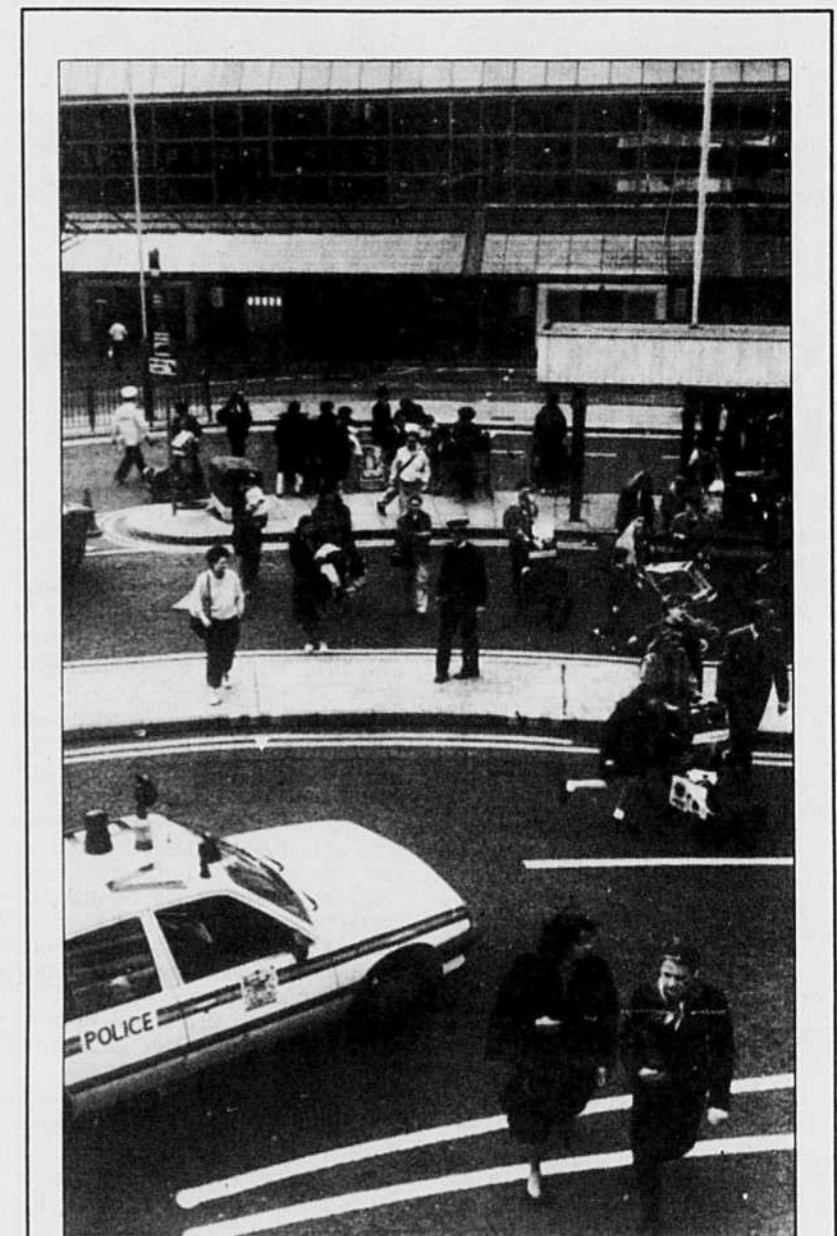
homme favorable à l'ouverture mais prisonnier d'un système verrouillé par un parti hégémonique. Les thèmes de la transparence et de l'instauration de l'État de droit ont aussi joué : le président Chadli a promis un nouveau code de l'information, une loi sur la publication de la fortune des responsables, « du président d'assemblée communale (maire) au président de la République », ainsi que la création d'un conseil constitutionnel. Le président peut désormais s'attaquer aux grands dossiers : transformation du FLN en front regroupant « les forces vives » du pays, réformes économiques pour introduire l'autonomie des entreprises publiques et rentabiliser l'agriculture, animation de la vie politique par l'adoption d'un nouveau code électoral qui autorise les candidatures indépendantes aux assemblées élues. Enfin, la nouvelle forme d'organisation du Front devrait être adoptée, avant 1990, par un congrès extraordinaire du FLN. Dans l'immédiat, les échéances les

plus rapprochées vont se décider à l'Assemblée nationale (APN-Parlement), qui doit s'attaquer dès samedi à la loi des finances et au plan annuel pour 1989. Son programme sera ensuite très chargé, avec une série de lois qui lui seront soumises : codes électoral et de l'information notamment. Un référendum est également prévu, qui doit amender la Constitution en vue d'y introduire les changements politiques consacrés par le congrès du FLN qui s'est tenu en novembre. Le renouvellement des assemblées locales, notamment les assemblées communales (APC-conseils municipaux) fortement contestées depuis deux mois, et celles de wilaya (assemblées régionales), devrait intervenir ensuite. Enfin, l'Assemblée nationale pourrait elle aussi être dissoute pour l'organisation d'élections législatives anticipées. Le secrétariat du FLN a en effet annoncé cette semaine que son programme prévoit le renouvellement de toutes les assemblées.

## Les lendemains de l'accord de la Namibie

**JOHANNESBURG (AFP)** — L'accord de New York sur l'Angola et la Namibie est qualifié d'« historique » par l'ensemble de la presse sud-africaine, qui se pose toutefois, à l'instar des observateurs, certaines questions concernant aussi bien la bonne foi des Cubains que l'avenir de la Namibie ou le sort réservé aux bases du Congrès national africain (ANC) en Angola. Le quotidien pro-gouvernemental le *Citizen*, par exemple, constate que la signature, jeudi, de ce traité ouvrant la voie à l'indépendance de la Namibie et au retrait d'Angola des quelque 50.000 soldats du contingent cubain laisse subsister un certain nombre d'« impondérables ». Ces impondérables, écrit le *Citizen*, « sont centrés sur la question de savoir si les Cubains honoreront leur obligation de se retirer complètement de l'Angola ». Cependant, ajoute cet éditorialiste, « que cette promesse soit tenue ou non, il n'est pas question que l'Afrique du Sud, qui s'est engagée à mettre en marche un processus d'indépendance supervisé par l'ONU, puisse renier l'accord relatif sur la Namibie ». Le *Citizen* pense que la SWAPO (Organisation des peuples du Sud-ouest africain, la guérilla namibienne) gagnera les élections de 1989 et qu'il y aura un gouvernement marxiste à Windhoek. Au début, ce

pays devra — en raison de son étroite dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud — maintenir ses liens avec Pretoria, « mais cette dépendance et ces liens diminueront inévitablement ». La grande question, alors, sera de savoir si la Namibie choisira de vivre en paix avec son puissant voisin ou si elle se laissera utiliser pour des incursions terroristes contre l'Afrique du Sud », ajoute ce journal. La radio gouvernementale, SABC, souligne de son côté, que l'accord de New York contient l'engagement explicite de chacune des parties à « s'assurer que son territoire ne sera pas utilisé par quel qu'il soit, organisation ou personne à des fins de guerre, d'agression ou de violence contre l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières ou l'indépendance de tout autre pays du sud-ouest de l'Afrique ». La SABC y voit l'obligation, pour Luanda, d'empêcher toute incursion des maquisards de la SWAPO en Namibie ou de l'ANC en Afrique du Sud. « À long terme », ajoute la SABC, « le fait que l'Afrique du Sud et l'Angola se soient, malgré leurs divergences idéologiques et politiques, mis d'accord sur ce point cardinal — l'interdiction d'exporter les révolutions — pourrait servir de modèle aux rapports futurs entre tous les États d'Afrique australe ».



**Appels à la bombe**  
PHOTO AP

Des passagers quittent ici le terminal 3, après qu'une valise suspecte eut été trouvée au comptoir d'Air Canada, tout près des comptoirs de Pan Am. La valise ne contenait finalement que des vêtements. La police a été sur les dents hier, alors que les appels à la bombe se sont multipliés. Par ailleurs, à Beyrouth, le cheikh Mohammed Hussein Fadlallah, guide spirituel du Hezbollah libanais (parti de Dieu) iranien, a condamné hier « la destruction » du Boeing de la Pan Am, tombé sur l'Écosse mercredi soir en faisant 275 morts. Les enquêteurs, qui étudient la thèse de l'attentat ou du sabotage, affirment ne

détenir pour l'heure aucune preuve formelle. Le dignitaire chiite a également condamné l'auteur du coup de téléphone anonyme qui avait revendiqué « l'attentat » à Londres au nom des gardiens de la révolution islamique. Pour le cheikh Fadlallah, cet appel anonyme relève « du genre de choses que fabriquent les services secrets ». « Nous refusons que quiconque s'en prenne à l'aviation civile et nous condamnons la destruction de l'avion », a-t-il lancé devant des centaines de fidèles dans une mosquée des quartiers sud de Beyrouth. Les enquêteurs n'écartent toujours pas la thèse d'un sabotage mais leurs recherches n'ont pas progressé considérablement hier de sorte qu'il est trop tôt pour conclure.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

**Université de Montréal**

**Un (1) poste de professeur à plein temps**  
La Faculté de droit ouvre un poste de professeur adjoint.

**Exigences:**  
Diplôme de 2e ou de 3e cycle en droit obtenu ou en voie d'obtention.  
Sont également considérés, les candidats justifiant de qualifications universitaires équivalentes ou d'une expérience jugée exceptionnelle.  
L'excellence du dossier constitue le critère premier de sélection.

**Fonctions:**  
Enseignement et recherche en droit.  
A été identifié comme secteur de recrutement prioritaire: le droit du travail (incluant la santé et la sécurité au travail, les législations spéciales, le contrat de travail).  
Le candidat retenu pourra être appelé à assumer des enseignements et à faire de la recherche dans des secteurs connexes à la discipline.

**Traitement:**  
Selon les normes de la Convention collective en vigueur.

**Date d'entrée en fonction:**  
Le 1er juin 1989.

**Date de clôture des candidatures:**  
Le 25 janvier 1989.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

**Madame Hélène DUMONT**  
Doyenne  
Faculté de droit  
Université de Montréal  
Case postale 6128, Succursale "A"  
Montréal (Qc)  
H3C 3J7

Cette annonce s'adresse également aux femmes et aux hommes.

**PROFESSEUR(E) DE MATHÉMATIQUE**

— 5e secondaire  
— Rigaud

**Renseignements:**  
**(514) 451-4716**

**NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRE & PROFESSIONS**  
a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commissions habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez  
**Francine Gingras**  
au 842-9645

**LE DEVOIR**  
211 rue du St-Sacrement  
Montréal, Québec H2Y 1X1

## Six morts au Pendjab

**NEW DELHI (AFP)** — Six personnes ont été tuées, jeudi et hier, dans l'État du Pendjab (situé dans le nord de l'Inde) par des militants sikhs présumés tandis qu'un séparatiste sikh a trouvé la mort dans un affrontement, jeudi, avec les forces de sécurité, a indiqué hier l'agence indienne PTI. D'autre part, les forces de sécurité ont arrêté au total quelque 36 militants séparatistes sikhs au cours d'opérations menées dans l'ensemble de l'État. Les militants sikhs procèdent de plus en plus souvent à l'exécution d'habitants sikhs soupçonnés d'être des informateurs. Quelque 2.172 personnes ont été tuées depuis le début de l'année dans le Pendjab dans des actes de violence liés aux revendications des séparatistes sikhs.

Evitez la fumée  
Pour mieux respirer

**ET LE BAL CONTINUE... CAHIER D-3**

**Champigny**

## Vingt-cinq journalistes assassinés en 1988

**NEW YORK (AFP)** - Vingt-cinq journalistes ont été assassinés en 1988 dans l'exercice de leur métier, soit sept de moins qu'en 1987, mais de nouvelles formes de violence et d'intimidation à leur encontre sont apparues, indique un rapport de l'organisation des droits de l'homme Freedom House. Cette année, 225 journalistes ont été arrêtés ou détenus dans plusieurs pays, 24 ont été expulsés, 14 ont été enlevés ou ont disparu, 28 ont été blessés, 90 ont subi des violences, 43 ont reçu des menaces de mort et enfin 12 ont vu leurs domiciles attaqués

ou détruits, selon ce rapport. Quarante journaux ou stations de radio, dans 12 pays, ont été fermés et neuf ont été l'objet d'attentats, ajoute-t-il. Ces actions violentes contre la presse se sont produites dans 70 pays contre 57 l'an passé. « Les chiffres ne reflètent pas les autres formes de censure officielle ou non et les diverses méthodes de pression politique et économique sur les médias », souligne le rapport qui note que les conditions de travail des journalistes sont « pour l'essentiel libres » dans 57 pays et « moins libres » dans 83 autres.

Belle Musique Classique  
tous les soirs, 22h.

**ciel 98.5**  
La radio MF de qualité

C'est la Saison de la musique

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Jean-Paul II reçoit le chef de l'OLP

ROME (AFP) — Yasser Arafat a été reçu hier au Vatican en audience privée, mais avec les égards dus à un chef d'État, par Jean Paul II qui a entériné les résolutions de l'ONU sur le Proche-Orient en se prononçant clairement pour « un véritable processus d'entente » des peuples palestiniens et israéliens.

Un mois et demi après les décisions adoptées par le Conseil National Palestinien à Alger et une semaine après le discours de M. Arafat devant l'Assemblée générale de l'ONU à Genève, la rencontre du leader palestinien avec le Pape a revêtu une signification particulière, notent les observateurs.

En accueillant Yasser Arafat pour une audience d'une vingtaine de minutes dans sa bibliothèque privée à la veille d'une des plus importantes fêtes célébrées par l'Église, Jean Paul II a voulu de nouveau montrer toute l'attention qu'il porte au problème du Proche-Orient.

Devant son hôte, le souverain pontife a exprimé « sa profonde conviction que les deux peuples ont un droit identique fondamental à avoir leur propre patrie », dans laquelle ils puissent vivre en liberté, dans la dignité et la sécurité, en accord avec les peuples voisins.

Le porte-parole du Saint-Siège, Joaquin Navarro, a souligné que cette seconde rencontre entre les deux hommes — la première avait eu lieu le 15 septembre 1982 avec beaucoup moins de solennité — avait permis au Pape d'encourager le dialogue et de condamner la violence sous toutes ses formes, qu'elle provienne d'actes terroristes ou de mesures de représailles.

Jean Paul II a vivement exhorté au dialogue en soulignant que chaque des parties prenantes au conflit devait « s'engager concrètement » et faire preuve d'une « volonté sincère de compréhension mutuelle » pour avancer sur le chemin de la paix et de la justice. Le Pape a décelé dans « certains événements récents » des réponses aux attentes des populations. Il faisait notamment allusion aux décisions du CNP à Alger et à l'amorce d'un dialogue entre les États-Unis et l'OLP.

On rappelle à cet égard au Vatican que, sur la route de Genève, l'ambassadeur américain aux Nations unies, M. Vernon Walters, avait d'ailleurs informé le souverain pontife de la possibilité pour Washington d'ouvrir des discussions avec les Palestiniens à la condition que ceux-ci reconnaissent d'une manière explicite Israël

et s'engage à abandonner toute forme de terrorisme. Deux conditions également jugées indispensables par le Vatican pour entamer le dialogue.

Après des interlocuteurs italiens, le président du Comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) a plaidé en faveur d'une relance des négociations pour une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. M. Arafat a d'ailleurs remercié Rome, a-t-on indiqué de source italienne, pour « le rôle qu'elle a joué dans la recherche d'une solution de paix au Moyen-Orient ».

Lors d'un entretien de plus d'une heure avec le chef du gouvernement italien Ciriaco De Mita, le vice-président du Conseil Gianni De Michelis et le ministre des Affaires étrangères, Giulio Andreotti, le leader palestinien a souhaité le gouvernement italien « de nouvelles initiatives auprès de l'ONU » pour parvenir à une conférence internationale.

Toutefois, ont noté les observateurs, il n'a pas été question dans le communiqué italien de la reconnaissance éventuelle de l'État palestinien par l'Italie: « Arafat est réaliste, il considère les résultats et pas les satisfactions de façade », a déclaré à

ce propos Giulio Andreotti à l'issue de la réunion.

Pour sa part, M. De Mita a rappelé l'accueil favorable réservé par l'Italie aux décisions prises par le CNP et souligné l'importance de l'ouverture d'un dialogue direct entre les États-Unis et l'OLP. Le communiqué du Palais Chigi ajoute que les responsables italiens « ont pris acte de l'opposition réitérée de Yasser Arafat à tout recours au terrorisme et de sa condamnation de la violence d'où qu'elle vienne ».

Pour encourager cette attitude, l'Italie s'est d'ailleurs engagée à « poursuivre et amplifier ses programmes d'assistance économique, médicale et sanitaire » en direction des populations des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

Lors de ses entretiens à Rome et au Vatican, M. Arafat, arrivé hier matin de Tunis, était accompagné de M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, d'un autre membre du comité exécutif, Javid Al-Ghoussein, et du représentant de l'OLP en Italie, Nemer Hamad. Ils ont été salués à l'aéroport par la plupart des ambassadeurs de pays arabes en poste en Italie, à l'exception toutefois de celui de la Syrie.



Le pape admire le présent de Yasser Arafat, un bas-relief représentant une scène de la Nativité.

## Varsovie se met à l'heure de la libre entreprise

VARSOVIE (AFP) — Le Parlement polonais a adopté plusieurs lois qui révolutionnent la gestion de l'économie socialiste en la faisant entrer, dès le 1er janvier prochain, dans l'ère de la libre entreprise avec en toile de fond un mot d'ordre: enrichissez-vous.

L'assemblée, qui s'est réunie en session plénière jeudi et hier à Varsovie, a ainsi entériné deux textes « fondamentaux » qui substituent aux carcans de l'économie planifiée bon nombre de principes de l'économie libérale: liberté d'entreprendre, liberté d'embauche sans limitation pour le secteur privé (une première dans les pays du bloc soviétique), bourse des valeurs, concurrence pour les banques et surtout liberté d'investir pour les capitaux étrangers avec possibilité de réexporter jusqu'à 80% des bénéfices.

Ces nouvelles mesures prévoient la « pleine égalité » des droits pour les entreprises du secteur public, les entreprises communales et les entreprises privées. Il s'agit notamment de l'accès aux matières premières et de l'embauche, domaines dans les-

quels le secteur privé était jusqu'à présent défavorisé.

Officiellement, on fait valoir que désormais on peut imaginer des entreprises privées employant quelque 10.000 personnes et plus, alors que jusqu'ici elles n'avaient droit qu'à 150 employés.

Désormais, tout Polonais sans exception peut devenir entrepreneur dans n'importe quel domaine et s'enrichir sans être taxé de spéculation ni être voué à la vindicte populaire. La toute-puissante commission du Plan est mise au rancart pour ne s'occuper que de la « planification en perspective ».

Enrichissez-vous, clame désormais le pouvoir, en faisant valoir que ce qui n'est pas interdit spécifiquement par la loi est autorisé, alors qu'auparavant ce qui n'était pas autorisé spécifiquement par la loi était interdit.

Les textes introduisent des principes de l'économie libérale (semblables à la Nouvelle Politique Économique (NEP) appliquée par Lénine peu après la révolution bolchévique

pour renflouer l'économie soviétique en perte) et ouvrent largement la porte du marché polonais aux capitaux étrangers.

Les investisseurs occidentaux peuvent être propriétaires de leurs entreprises sous forme de joint-ventures ou de sociétés mixtes fondées avec des ressortissants polonais. Ils ont le droit de réexporter jusqu'à 80% de leurs bénéfices qui sont soumis à une fiscalité d'un minimum de 10 et d'un maximum de 30%. Ils ont la possibilité de bénéficier de nombreux allègements et être ainsi exemptés d'impôts pendant une période de trois ans pouvant être prolongée jusqu'à six ans.

L'administration se réserve cependant le droit de choisir les investisseurs en fonction des besoins pressants de l'économie polonaise confrontée à une profonde crise, dont on ne voit pas le bout.

Le passage graduel de l'économie planifiée à l'économie de marché « n'est pas sans danger et peut engendrer des tiraillements et des conflits sociaux, alors que la population est avide de mieux être et s'impa-

tient », a déclaré dans l'hémicycle M. Ireneusz Sekula, vice-premier ministre chargé de l'économie, qui a cependant ajouté avec force que le gouvernement était « fermement décidé à persévérer dans l'application des réformes ».

M. Sekula a justifié l'introduction de ces « mesures radicales » par l'état désastreux de l'économie du pays obérée par une dette extérieure de près de \$39 milliards US (\$3 milliards à honorer annuellement pour le seul service de la dette, alors que l'excédent des échanges commerciaux de la Pologne avec l'Occident n'atteint qu'un milliard de dollars), à laquelle il faut ajouter une inflation galopante (plus de 60% cette année officiellement) et un très important déficit du budget de l'État.

Le vice-premier ministre a enfin précisé que le gouvernement mettra tout en oeuvre pour défendre la monnaie du pays — le zloty — qui est, selon lui, « malade », et s'appliquera à faire en sorte qu'il y ait « de moins en moins d'État dans la gestion économique » de la Pologne.

## Argentine: les péronistes en colère contre Alfonsín

BUENOS AIRES (AFP) — Appelée une nouvelle fois à faire front commun avec le gouvernement du président argentin Raul Alfonsín contre la menace des militaires, l'opposition péroniste ne s'est rendue aux raisons du chef de l'État que de mauvaise grâce et avec le sentiment d'être manipulée.

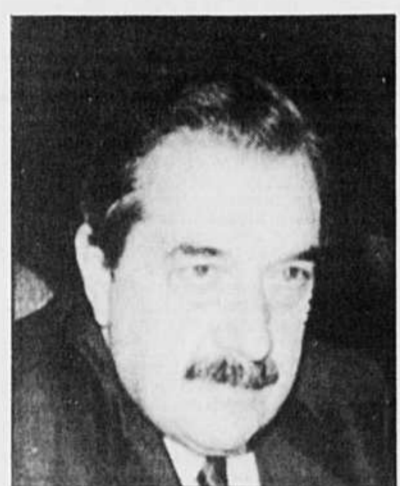
« Quand il est en visite à l'étranger, Alfonsín nous traite de fascistes mais dès qu'il a besoin de nous, il fait appel à notre sens démocratique », a confié à l'AFP un des principaux conseillers d'Antonio Cafiero, président du Parti Justicialiste (P.J., péroniste).

Mercredi dernier, le chef de l'État avait, devant le Congrès, invité l'ensemble des partis à faire taire leurs divergences pour préserver les institutions ébranlées par la fronde de l'Armée.

Comme ils l'avaient fait lors des précédentes rébellions d'avril 1987 et de janvier 1988, les péronistes se sont résolus à réaffirmer leur « soutien inconditionnel » à la démocratie. Non sans que le débat interne qu'ils ont tenu mardi avant d'adopter cette position n'ait ravivé la lutte intestine entre le courant orthodoxe et les rénovateurs.

Les premiers, majoritaires au sein de l'électorat et représentés par Carlos Menem, candidat officiel du P.J. aux élections présidentielles de mai prochain dont il est donné favori, affirmaient qu'il s'agissait d'un nouveau « piège » et qu'Alfonsín, sous prétexte de préserver les institutions, les appelait en fait à sauver son gouvernement.

Les seconds, majoritaires au sein des instances du parti et dirigés par Antonio Cafiero, partageaient cette analyse mais considéraient que le véritable « piège » aurait été de refuser leur soutien et de démentir des arguments à la propagande officielle tendant à les présenter comme non démocratiques.



Raul Alfonsín

Les rénovateurs ont finalement fait prévaloir leurs raisons non sans s'être vu accusés par les orthodoxes d'être à « la remorque » de M. Alfonsín.

Conscients que le moment n'est pas à laisser sourdre leurs divisions, les uns et les autres ont préféré, pour l'heure, canaliser leur « colère » commune contre le chef de l'État et le parti radical qui le soutient. Plusieurs proches de la direction du P.J. se sont déclarés en privé ulcérés par ce qu'ils qualifient de « manoeuvre » électorale. « Les radicaux sont prêts à tout pour ne pas perdre les élections. Ils ne cessent de donner des leçons de démocratie mais ils refusent viscéralement toute idée d'alternance », a affirmé l'un d'eux à l'AFP.

Aussi les péronistes ont-ils résolu de contre-attaquer en surenchérissant sur le terrain même où les a entraînés le chef de l'État, celui de l'intransigence démocratique.

## Moscou reporte la construction de six centrales nucléaires

MOSCOU (AFP) — La construction de six centrales nucléaires a été arrêtée par les autorités soviétiques en raison des conditions sismiques des terrains choisis ou parce que les normes en matière de construction ont changé après la catastrophe de Tchernobyl, a annoncé hier le ministre de l'Énergie nucléaire, M. Nikolai Lukonine.

M. Lukonine a déclaré au cours d'une conférence de presse que le « manque à produire » du fait de cette mesure serait de 28 millions de KWh.

Ce déficit pourra être comblé par des centrales au charbon ou hydro-électriques en attendant que des sites de remplacement pour les centrales nucléaires soient trouvés, a ajouté le ministre. Il a indiqué que des recherches étaient actuellement en cours pour un site en Carélie, proche de la frontière finlandaise.

Par ailleurs, une délégation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui vient d'effectuer une tournée d'inspection dans une centrale nucléaire proche de la ville ukrainienne de Rovno, construite il y a deux ans, a exprimé sa préoccupation au sujet des équipements arrivant à la centrale.

« Il nous faut plus d'assurances quant à la qualité (des équipements) de la centrale », a indiqué M. Morris Rosen, chef du secteur sécurité à l'AIEA, au cours d'une conférence de presse.

« Nous avons constaté que la livraison d'équipements ne correspondait pas aux normes requises », a ajouté le chef de la délégation M. Ferdinand Franzen.

M. Lukonine a ajouté que la construction des centrales nucléaires à refroidissement situées dans la république d'Azerbaïdjan, proche de Minsk, capitale de la Biélorussie, près du port d'Odessa, sur la Mer Noire, et près de la ville de Krasnodar dans le sud, avait été arrêtée.

Le travail de construction de « seconde phase » a également cessé dans des centrales nucléaires d'Arménie et près de la Géorgie, dans le Caucase.

**ET LE BAL CONTINUE... CAHIER D-3**  
Championny

LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION • LIQUIDATION

**SOLDE APRES NOËL**

diffusion stephanie bis

**50% à 70% de réduction**

costumes importés 100% laine à partir de **195\$**  
Madame: manteaux de laine et de cachemire importés **295\$**  
etc. etc. etc.

2030, rue Crescent 844-0063  
1110, rue Laurier 270-7797

**dixVersions**

des idées-cadeaux

4361 ST-DENIS (Métro Mont-Royal) Tél: 284-9374  
1188 SHERBROOKE O. (Maison Alcan) Tél: 284-1013  
6900 BOUL. DÉCARIE (angle Vézina) 2e étage Tél: 345-0367  
3184 BOUL. ST-MARTIN OUEST (Face Centre 2000) Tél: 682-3919  
435, BOUL. CURÉ LABELLE, CHOMÉDEY, LAVAL. Tél: 682-5040  
183 G BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE. Tél: 694-5969  
8080 BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD (Espace NUOVO) Tél: 466-4766  
5500 BOUL. DES GRADINS (Place Lebourgneuf) QUÉBEC. Tél: (418) 624-6033  
PROMENADE DU CUIVRE, ROUYN. Tél: (819) 762-4570



## Dans la région de Valleyfield

# Les dépôts de pneus inquiètent de plus en plus

Louis-Gilles Francoeur

PENDANT que le Comité des citoyens de Franklin demandait une évaluation de la contamination aux HAP du dépôt de pneus, partiellement incendié la veille, le maire de la municipalité de Saint-Chrysostome, M. Gilles Bigras, accusait le ministère de l'Environnement d'avoir « donné un permis de fermer bien dur » au propriétaire du site qui lui avait laissé sur les bras une montagne de pneus aussi impor-

tante que le dépôt de Saint-Amable, dans la région de Valleyfield.

Le maire Bigras n'en revient pas: « Le ministère de l'Environnement avait accordé un permis à M. Jean-Marie Leblanc en 1983 sur la promesse qu'une usine de recyclage s'installerait rapidement à côté. Rien n'a été fait. L'été dernier, M. Béland a vendu son tas de pneus, qui atteint 3,5 millions de carcasses. Autant qu'à Saint-Amable. Nous on reste avec le problème sur les bras et un immense danger pour notre environnement. Le ministère, qui sait que M. Béland

a laissé un autre tas de pneus dans un état tout aussi pitoyable dans Lotbinière, a donné cet été un autre permis au même individu sur la foi d'une autre promesse de les recycler. Ça s'appelle émettre des permis les yeux fermés bien dur en riant du monde. »

Le nouveau propriétaire du dépôt de St-Chrysostome vient de demander à la municipalité des terrains additionnels pour pouvoir diviser sa montagne de pneus en îlots, comme le demande le ministère. Le maire Bigras craint que cette demande n'ouvre la porte à une augmentation de la réserve locale de pneus. Il n'est pas d'accord et hésite grandement à acquiescer à cette demande. Déjà, il a demandé une étude au gouvernement pour que sa ville soit en mesure de combattre un incendie dans la montagne de pneus avec l'équipement approprié. Des dépenses difficiles à faire accepter à ses contribuables pour une activité économique qui pollue leur milieu et qui a détruit le marais aujourd'hui rempli de pneus.

« Personne ne nous a pris au sérieux, poursuit le maire Bigras, lorsqu'on a dit au sein de la MRC que Béland avait laissé un dépôt chez nous dans un état lamentable. C'est un non-sens que le ministère de l'Environnement ne s'intéresse pas plus sérieusement quand il accorde des permis. C'est comme s'il ne savait pas comment c'est facile de fermer boutique, par faille ou autrement, et de réfiller le danger et la facture aux municipalités. »

L'histoire du maire Bigras a toutefois retenu l'attention du Comité des citoyens de Franklin, qui dénonçait depuis quelque temps l'implantation du nouveau dépôt de pneus Béland sur son territoire. L'incendie d'avant hier a incité le comité à réclamer deux choses. D'abord le retrait du permis accordé à M. Béland. Et un échantillonnage « rapide » du terrain, qui pourrait avoir été contaminé par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Même si un récent rapport du ministère de l'Environnement associe les incendies de pneus à la formation

de HAP, des produits cancérigènes et mutagènes, la nouvelle ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, affirmait jeudi qu'il n'y aurait aucun échantillonnage du dépôt parce que « seulement 1.000 pneus » y avaient brûlé.

Le porte-parole du Comité de citoyens de Franklin, M. Guy Fortier, estime de son côté « que le ministère ne peut pas se soustraire à son obligation de vérifier si l'incendie a provoqué la formation de HAP d'autant plus qu'il s'agit d'énormes doses de ce produit pour lequel il y a une menace pour l'environnement. »

M. Fortier se demande si la réticence de Mme Bacon à ordonner un inventaire des contaminants possible engendrés par l'incendie ne s'explique pas d'abord par la crainte du ministère de devoir fermer le dépôt pour cause de décontamination. « S'il y a contamination du dépôt ou de notre environnement, nous avons le droit de le savoir et d'exiger un nettoyage même si cela équivaut à fermer le site pour un bon moment », dit-il.

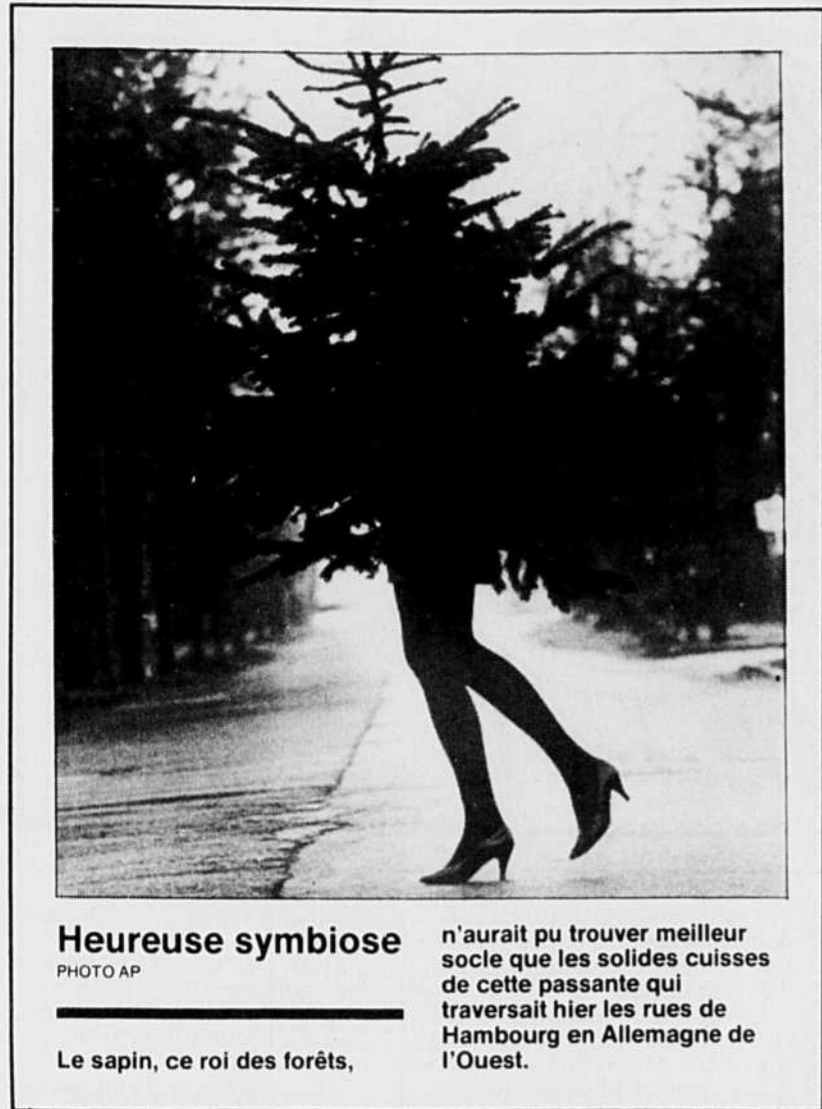
## BPC et résidus de Saint-Basile iront en Alberta

(PC) — Les conteneurs renfermant les barils de BPC et les résidus contaminés de l'entrepôt de Saint-Basile le Grand seront acheminés par train en Alberta, au plus tard au début janvier.

C'est ce qu'a confirmé hier M. Gilles Pinot, porte-parole à l'Environnement.

C'est en Alberta que se trouve le seul incinérateur, au Canada, capable de brûler sans danger des produits toxiques comme les biphényles polychlorés. Québec avait formulé une requête en ce sens au début de décembre auprès du gouvernement albertain.

On avait déjà avancé le 28 décembre comme date possible du départ du chargement de BPC de Saint-Basile. Mais il reste encore quelques « problèmes de logistique de transport » à régler, a souligné M. Pinot.



Heureuse symbiose

PHOTO AP

Le sapin, ce roi des forêts,

n'aurait pu trouver meilleur socle que les solides cuisses de cette passante qui traversait hier les rues de Hambourg en Allemagne de l'Ouest.

# Une preuve d'écoute électronique tourne court au procès de l'avocat Archambault

Roland Parent de la Presse Canadienne

L'AUDITION d'une preuve d'écoute électronique détenue par le GRC et devant servir à étayer la requête pour radiation provisoire présentée par le syndicat de la parure de la criminaliste Claude-F. Archambault a tourné court hier devant le comité de discipline.

Le syndicat Jean-Marie Blais a fait valoir qu'il lui était impossible de s'assurer de la présence du témoin de la GRC avant le 9 janvier.

La veille, le syndicat avait indiqué que le sergent Jean Martin viendrait en malinée présenter sa preuve, susceptible de démontrer que Me Archambault a bel et bien conseillé Aniel Raniwalla de faire un parjure,

de fabriquer une preuve, et d'avoir participé lui-même à la fabrication de cette preuve.

Comme l'agent Jean Martin était présent hier à la Maison du Barreau où se déroulent les auditions du comité, cela laisse croire que le syndicat avait vraisemblablement l'intention de faire également témoigner Aniel Raniwalla.

Aniel Raniwalla est un témoin important devant témoigner en janvier au procès de Shahrookh Amadegani-Shamirzadi (le client de Me Archambault) accusé d'avoir comploté pour importer trois kilos d'héroïne (d'une valeur marchande de \$3 millions) de New Delhi et d'en avoir importé 800 grammes.

Il semble que Aniel Raniwalla était muni d'un magnéphone quand

il s'est présenté au bureau de l'avocat Archambault, vraisemblablement le 30 octobre dernier.

Quoi qu'il en soit, la date du 31 janvier a finalement été retenue pour l'audition de la requête en radiation provisoire.

Mais d'ici là, Me Archambault ne chômera pas. Le 25 janvier, il tentera d'obtenir que la Cour supérieure ordonne l'arrêt des travaux du comité de discipline en attaquant la juridiction de ce forum, son impartialité, l'inconstitutionnalité de ses règlements, l'inconstitutionnalité de la loi sur le Barreau, du Code des professions et du Code de déontologie des avocats.

Avant cela, il devra se présenter le 11 janvier en Cour du Québec en compagnie de Chantal Ethier pour la

communication de la preuve de la GRC aux yeux de lui et du duo Ethier et Archambault à illégalement consigné pour commettre des actes criminels en consultant le parjure, la fabrication d'une fausse preuve et la participation à la fabrication de cette fausse preuve.

Me Archambault compte 23 ans de pratique et s'est fait particulièrement connaître du grand public en participant à la défense des sœurs Laurence et Micheline Lévesque.

Le tabagisme menace votre santé



# LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

**INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES**

100-199 Immobilier — Résidentiel  
 200-299 Immobilier — Commercial  
 300-399 Marchandises diverses  
 400-499 Offres d'emploi  
 500-599 Services  
 600-699 Véhicules automobiles  
 900-999 Avis

**LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

**NOUS ACCEPTONS**

VISA M.C. INTERAC

PAR TÉLÉPHONE **286-1200**

**ESPACE COMMERCIAUX À LOUER**

**ESPACES À LOUER (VILLE-ÉMARD)**

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

6373 à 6379, boul. Monk (près de Jolicoeur)

2500 pi<sup>2</sup> au r.c.  
 2500 pi<sup>2</sup> au s.s.

Occupation février-mars 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**371 Ordinateurs**

LOGICIELS ET ÉQUIPEMENT IBM, compatibles. Grand choix logiciels CJB. 445-8068

**ORDINATEUR IBM**  
 Compatible, portatif, modèle 675. 621-6460

**SOFSTRIP READER SYSTEM**  
 Avec câble pour MAC et logiciel, pour individu ou club, disponible à partir du 19 déc. 250. 368-5562

**SPECIAL ORDINATEURS PACKARD-BELL**

TURBO XT 10 MHz. Disque dur. 20 még 14" moniteur monochrome. Système complet, \$1.598. CAD GRAPHICS 939-3289

**MASON & RISCH:** Piano droit acapour, restauré, magnifique sonorité. \$1.400. 487-3312

**PIANO À QUEVUE** noir, Spi. 9po, neuf, noir lustré, Steigerman, \$8.500. 642-4184

**SAMPLER AKAI S-700**, avec extension de mémoire, neuf, \$800. 485-4746

**VIOLONS** altos, violoncelles et archets de qualité. Prix sacrifié d'un collectionneur. 744-0956

**383 Bois de foyer**

**BOIS DE FOYER SEC**  
 \$55 la corde. 687-8296

**390 Livres**

RECHERCHE les livres A la recherche du temps perdu, par Marcel Proust, Éditions Grisey Illustré, volumes 2 et 5, couverture rigide. 613-230-6913

**391 Antiquités**

ACHAT à prix élevé. Achetons gravures l'art, tableaux anciens, bijoux or, argent, lapis, laques, statues bronze et marbre. Successions complètes. M. Raphaël. 2325, Guy. 935-3600

**397 Animaux**

CHIOTS GOLDEN RETRIEVER, 4 mois, enregistrés, vaccinés, tatoués. \$400. 1-827-2497

**407 Offres d'emploi**

EDUCATION PRÉSCOLAIRE  
 Jeune femme énergique et sensible, ayant expérience (E-P) pour animer 1 • play-group • (en anglais) le matin pour 4 enfants de 3 ans. Plateau Mont-Royal. 287-1588, 287-1589.

REPRÉSENTANT LIBRAIRIES  
 Maison de distribution, domaine du livre recherche les services d'un représentant pour visiter les librairies de la région de Québec et parlielement de Montréal.  
 Ne pas téléphoner, faire parvenir votre C.V. confidentiellement à:  
 Robert Doyte  
 Diffusion Lougarou  
 4657, boul. Des Grandes Prairies  
 Montréal, Qc  
 H1R 1A5

**407 Offres d'emploi**

**559 Entretien, réparations, rénovation**

LAVAGE, PEINTURE ETC. ENTRETIEN GÉNÉRAL. 491-6067, 355-3026.

RENOUVEAUX: Peinture Joins. Tous genres. Int./ext. Comm./rés. 15 ans d'expérience. 674-6063 — 581-6049

**571 Peintres, peinture**

TRAVAUX DE PEINTURE et décoration, aussi réparations d'intérieur ED BARNES, 453-8907.

**591 Occasions d'affaires**

**100% DE RETOUR ET PLUS**  
 Une occasion des plus lucratives. Machine à arcade mini-basketball. 1-(416)658-7954.

**A VOUS D'EN PROFITER**  
 Une compagnie établie depuis 20 ans, offre une occasion d'affaire dans l'EAU PURE qui coûte aussi peu que \$1.000, et qui peut rapporter \$100.000, et plus par année. (514)846-2316

**GESTIONNAIRE - ACTIONNAIRE**

Excellent investissement. Charcuterie industrielle (PME). 849-3057 sor.

**599 Offres de services**

**FAI-TELEX**  
 service. Pourquoi acheter? On vous donne les deux pour: \$12.50/mois. Télé-Public inc. 861-2841

**MENUISERIE**  
 Finition de sous-sol/prix intéressant. Sor après 6h. Alain 687-3202

**SYSTEMES D'ALARME, résidentiel, commercial, bon prix. Appeler B & L**  
 sécurité. 769-5023.

**695 Automobiles à vendre**

CADILLAC SEVILLE 83: 80.000 km. modèle rare. Condition impeccable. Bien équipée. Doit vendre à \$13.500, prix ferme. Bur: 672-7154. Rés. 499-6077

MUSTANG GL '82, 4 cyl., auto., radio AM/FM, cassette, bonne condition. 88.500 km. \$2.800. Après 16h, 656-3449.

PORSCHE 944, mi-85, jamais utilisée l'hiver. 43.000 miles, toute équipée. \$25.000. Vente privée. Jason: 849-0562. (soir) 484-3912.

**101 Propriétés à vendre**

CHATEAUGUAY, bungalow neuf, 3 c.c., salle de jeux, grand terrain, piscine, 335-2627.

CITÉ SOLEIL - ST-HUBERT: Cottage 1985, 9 pièces, s-sol fini, piscine creusée chauffée, paysage professionnel, Pavé-Uni, plusieurs extras... A VOIR! Soir, 678-9341

ROSEMONT duplex, Haut 5½, loué \$450. Fin juin 89. Bas départeur. \$125.000. B/L vente si nécessaire. 1-759-1958

**105 Propriétés à louer**

A ST-ALPHONSE: hiversé, 6 pièces, bord de l'eau, 2 salles de bain, garage double. 1-759-1958

AUTEUIL: Canadienne semi-détachée, grand 6, sous-sol, garage, paisible, vue sur rivière. \$695. Pas d'animaux. Références. 622-6514

BROSSARD Maison de ville neuve, avec garage. Avec option d'achat. 676-2685 ou 443-8173.

CAP-ROUGE ST-AUGUSTIN  
 6½ meuble, directement sur falaise, près camps, 4 chambres à coucher, 2 salles toilette, libre janvier. Tél: 418-872-5360 (soir)

**113 Propriétés à revenus à vendre**

LONGUEUIL: Luxueux triplex. Idéal, prop. occupant. 6½ - 5½ - 4½, stat., cor. 674-4212 - 674-1602

SHERBROOKE EST  
 Édifice à bureaux plus bachelors 7 X X revenus. \$61.600.

IMMOBEC CTRR. Nicole Ouellette: 464-9126, 464-0500.

**121 Condos à louer**

\*\*\*\*\*  
**L'ESTUAIRE**  
 Métro Longueuil, luxueux condo, neuf, air clim., vue sur ville et fleuve. \$799-/mois ou A VENDRE \$168.000. 386-1668.

**ALLIÉ LE CHARME ANCIEN**  
 Au confort moderne. Grand 3½, récemment rénové, surplombant la Place d'Youville et le fleuve. Entièrement équipé. Libre. Seulement \$900./mois. 842-1046 - 382-0313

**CONDOS - 4½**  
 4525 HUTCHISON, 1+36-ch., \$665. 4519 HUTCHISON, 2e, \$685. Rénovés, cuisine, s/bain, plomberie, boiserie, etc. UN MOIS GRATUIT. 731-4202.

**MONT TREMBLANT**  
 Condos de luxe, 1 ou 2 chambres. SAISON. (819)425-7712

**OUTREMONT: Querbes/Laurier, 6½,** rénové, tout équipé, 2e étage. \$775./mois. 343-5973 - 273-2752

**122 Condos à vendre**

ST-SAUVEUR: Sur les pentes. Condo neuf. À vendre ou à louer. Vue superbe. 492-1990

VIEUX-MONTREAL: idéal pour célibataire ou jeune couple. Condo climatisé, sur 2 étages, stat. intérieur, électroménagers inclus. Gérard Gareau, 465-5841 - 397-0467  
 Re/Max Métro St-Lambert Inc. Ctr.

**122 Condos à vendre**

STE-ADELE: spacieux condo-tel en montagne, de 1 à 4 c.c., vue panoramique, prox. des pentes de ski, service hôtelier et centre sportif de \$78.500. à \$157.500

SERVICE DE LOCATION SUR PLACE - BONS REVENUS

LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADELE  
 1-819-322-1226 ou 393-8744

**123 Chalets à louer**

AU LAC CONNELLY, 4½ meuble, chauffé, déneigement compris pour saison hivernale. A 15 min des pentes de ski. Tél: 351-3240

LAURENTIDES: Ski. Beau fini, s-sol, familial, meuble. \$475, pour \$350./mois, ou saison. 465-4956

PRÈS ST-SAUVEUR: chalet 3 chambres, foyer, tout fournis, sem. mois, spécial saison. 597-2801.

ST-FAUSTIN  
 5 pièces, foyer, sem. \$400. 334-9831, 844-0333

STE-ADELE: Près de Chantecier. 3 c.c. ou 1½ c.c. À la saison. 1-229-8216 - 435-3443 (Manon).

STE-ANNE-DES-LACS  
 Sortie 57, 2 chambres, chauffé. \$2.800. 1-224-7307, 1-224-2553

**137 Maisons de campagne à louer**

MORIN HEIGHTS 7½: Nous partons 2 ans. maison toute meublée. Foyer, garage, grand jardin. Bail. Références. 1-226-7577.

**141 Maisons de campagne à vendre**

A STE-VÉRONIQUE: Bord du Lac Tibériade. Maison québécoise, 5 chambres. Plus 2 chalets hiversés. (819)275-5908

**149 Terrains à vendre**

A L'ANNONCIATION  
 3,58 acres, 50 07½ pi. ca., accès au lac. 819-823-6319

FABREVILLE: 100 X 60 3½/2 pi. ca. prêt à construire, avec services. 965-3731

TERRAINS (2): Bord de l'eau. Weedon, près Sherbrooke, 87 X 100. 1+Hot Rod Ford 1935+. 894-2796

**160 App. et log. à louer**

50 WILLOWDALE - OUTREMONT  
 Ascenseur, chauffé, eau, cuisinière, frigo. 3½. 849-7061

ANJOU, 6½ neuf, tapis, garage, déneigement, près parc et transport. 843-3876

C.D.N. 3½, 4½, 5½, chauffé ou non, à partir de \$260. s'adresser au 4760 Barclay, app. #2 ou #3. 737-9644.

C.D.N. APPLETON, beau 4½ haut triple, propre, chauffé, poêle/réfrigérateur, lav./séc., lave vaisselle. \$600. Références. 342-1934

COIN LAMONTAGNE: 4½, \$410. 5½, \$430. Libre, stat. à l'arrière. 937-7435 - 931-8732

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER (VILLE-ÉMARD)**

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

6373 à 6379, boul. Monk (près de Jolicoeur)

2500 pi<sup>2</sup> au r.c.  
 2500 pi<sup>2</sup> au s.s.

Occupation février-mars 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER (CENTRE-VILLE)**

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

(À partir de 600 pi car.)  
 425, RUE SHERBROOKE EST (entre rue St-Denis et rue Berri)

Occupation immédiate

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**164 App. et log. à partager**

PLACE LONGUEUIL 3 min. du métro, professeur retraité partagerait 4½ avec homme cultivé, 30 ans ou plus. Doit savoir cuisiner. \$350./mois. Références de rigueur. Entre 17h et 19h. 678-2682.

ACAPULCO villa luxueuse ainsi que condo penthouse à louer à prix raisonnable. 767-3893.

HALLANDALE  
 Condo 1 c.c., air climatisé, meuble. Saison, avec option d'achat. \$37.000. US. Comptant. \$5.000. US. 1-305-532-9999

MIAMI  
 Bord de mer, condo 2/2, \$120./jour US. 646-1777, 679-7847.

PALM OCEAN VILLAS COURT SIDE  
 1395 OCEAN BLVD  
 POMPAHO BEACH  
 Chambres meublées et appartements, TV, chauffés, air climatisé, téléphone à accès direct, piscine chauffée, accès privé à la plage, tennis gratuit, pêche depuis quai privé sur Intercoastal.  
 Tarif raisonnable. Réervations: 305-782-8183 ou 305-872-8291.

**168 A vendre hors frontières**

MIAMI, condo Golden Strand, grand studio, bord de mer, 2 à 4 personnes, temps partagé, 12 et 13ème semaine, cuisinette tout équipée. 1-774-7976

**169 Chambres et pensions à louer**

LONGUEUIL: Unifamiliale. Pied-à-terre, pour non-luxueux. Commodités, tranquille \$50./sem. 677-9187, soir ou répondre.

**173 Maisons repos/retraite**

CHAMBRES PRIVÉES Pension complète, entretien du linge. Possibilité de court séjour, idéal pour personnes âgées. Mme Fellous: 922-0502.

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup> au 2e étage

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

Occupation janvier 1989

Pour renseignements **872-1555**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**259 Espaces commerciaux à louer**

**ESPACE À LOUER**

7950 à 7970, Hochelaga (près de Honoré-Beaugrand)

5 locaux au rez-de-chaussée (à partir de 800 pi<sup>2</sup>) 1 local de 5 000 pi<sup>2</sup>

## Le verbe et la paix

En 1988, des initiatives majeures redonnent un sens à l'espoir

EST-IL le verbe menait à la paix ? À quelques jours de la fin d'année, on est justifié de soulever cette question porteuse d'espoir. Ces derniers mois, des voix se sont élevées, qui ont lancé des mots presque oubliés. Rien n'est encore changé, mais le jour se lève différemment.

Verbe des négociations qui ont permis la cessation des hostilités en Angola et le retrait des belligérants expéditionnaires. Tâtonnements, reculs et reprises des pourparlers entre Irakiens et Iraniens après un conflit de huit ans, meurtrier, dévastateur, sauvage. Murmures et tractations au pays du Cambodge où le souvenir des carnages en forme de génocide n'a pas fini de hanter la mémoire. Du côté de l'Amérique centrale, on a hélas oublié le sens du dialogue porté par le plan Arias...

Verbe des leaders politiques au cœur d'une institution qui était devenue symbole désespérant de discours stériles et de conciliabules désolants. C'est devant l'Assemblée générale des Nations-Unies que deux hommes ont forcé la communauté internationale à mettre entre parenthèses des certitudes, des préjugés, un pessimisme ancré sur 40 ans d'affrontement, sur 40 ans de coexistence à peine tolérée.

Le Président de l'URSS, M. Mikhaïl Gorbatchev, a poursuivi une opération internationale dont on ne sait plus si elle relève du charme, du calcul ou de la froide détermination à tourner une page d'Histoire. Dix pour cent des soldats soviétiques seront démobilités au cours des prochains mois : le geste était spectaculaire. Il a frappé l'imagination des Européens dont les paramètres d'existence s'énoncent depuis longtemps en mégatonnes destructrices. Du même coup, Mikhaïl Gorbatchev assied plus solidement son emprise

sur l'appareil du parti en URSS.

Voilà planté un pan du décor des négociations de Vienne où l'Est et l'Ouest se mettront à table pour parler réduction des armements conventionnels. Le théâtre de deux guerres mondiales connaîtrait une nouvelle vocation ?

Israéliens et Palestiniens en feront-ils autant au cours de 1989 ? Dès maintenant, on souhaiterait répondre oui. Il faudra d'abord voir réussir les échanges entre l'administration américaine, version Bush, et l'Organisation de libération de la Palestine, de Yasser Arafat. Le choc du revirement américain a été aussi brutal que l'avait paru le refus d'émettre un visa au patron de l'OLP.

Et, là-bas, en Israël, les élections d'hier ont perdu toute leur signification lorsque MM. Shamir et Peres ont été obligés de se retrouver au sein de la même équipe gouvernementale. Éventuellement, il faudra aussi achever le cycle des préliminaires, des préalables, de la procédure avant de songer à de véritables négociations entre deux peuples que l'Histoire a transformés en ennemis, il y a quarante ans...

1988 aura été l'année du prestige retrouvé pour l'Organisation des Nations-Unies. Un peu plus de 40 ans après la création de l'institution qui devait incarner la légitimité de la communauté internationale. Et si des milliers et des milliers de résolutions, approuvées au fil des ans, avaient finalement été autre chose que simple verbiage de diplomates ?

Il y a deux mille ans, le Verbe s'est fait chair, rapporte l'évangéliste. Et si demain, en 1989, le verbe menait enfin à la paix ?

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

## L'embâcle est rompu

Le juge Beetz relance un mécanisme qui s'était grippé

TEL un brise-glace au printemps, le jugement de la Cour suprême en déboutant la CSN au profit de la FTQ dans l'affaire de la Commission scolaire de l'Outaouais vient de rompre un embâcle qui s'était formé au tournant des années 80 dans le processus d'application du Code du travail, aux articles 45 et 46 qui traitent de la transmission d'une entreprise d'un employeur à un autre.

La plus haute cour du pays devait trancher un problème que d'aucuns considéraient comme « l'un des plus ardues du droit du travail, aussi bien chez nous que dans le reste de l'Amérique du Nord et en Europe » (Alan B. Gold, alors juge en chef de la Cour provinciale), à savoir : qu'advient-il de l'accréditation syndicale et de la convention collective lors de l'aliénation ou de la concession totale ou partielle d'une entreprise ?

La solution du problème, telle qu'inscrite dans le Code du travail est limpide : « Sans égard à la division, à la fusion ou au changement de structure juridique, le nouvel employeur est lié par l'accréditation ou la convention collective comme s'il y était nommé ».

La solution est limpide, mais son application soulève parfois d'énormes difficultés. Jusqu'en 1975, la rivière suivait assez normalement son cours. C'est alors qu'un arrêt du Tribunal du travail, rendu par le juge en chef Jean-Paul Geoffroy, a bouleversé les données de la question. Le juge Geoffroy décidait que, désormais, pour qu'il y ait aliénation ou concession, il n'était plus nécessaire de constater l'existence d'un lien de droit (un contrat) entre l'ancien et le nouvel employeur. Il suffisait qu'il y ait survenance d'un nouvel employeur et continuité de l'entreprise.

En outre, le jugement s'appuyait sur une définition de l'entreprise qui la réduisait à ce seul aspect : « les salariés et la raison d'être de leur présence, le travail qu'ils se sont engagés à fournir ».

Ce fut la pagaille. La jurisprudence vacilla, certains membres du Tribunal endossant les interprétations du juge en chef, les autres refusant de s'y conformer. Il fallait en sortir. Les onze juges

du Tribunal du travail décidèrent de siéger en un seul banc pour entendre une affaire de sous-traitance, celle de la Commission scolaire de l'Outaouais. Une décision majoritaire devait confirmer la position du juge Geoffroy. C'était en 1982. Le perdant, un syndicat affilié à la FTQ, porta sa cause devant la Cour supérieure qui cassa le jugement. La CSN, à son tour, en appela, d'abord devant la Cour d'appel puis en Cour suprême. Mais sans succès, on l'a vu jeudi.

Dans cette décision, écrite avec un crayon à la pointe particulièrement acérée, le juge Jean Beetz tranche le noeud avec la précision d'un bistouri.

En ce qui a trait à la nécessité d'un lien de droit, le juge Beetz est catégorique. Il écrit que « la réponse à cette question est évidente, même inévitable : l'aliénation et la concession s'opèrent entre l'employeur précédent et le nouvel employeur ». Sur l'autre question : qu'est-ce qu'une entreprise ? il statue que la définition retenue par le Tribunal du travail, et « axée uniquement sur les fonctions des salariés mène à des résultats inattendus ». Pour ne pas dire aberrants.

Voilà un jugement qui permettra un déblocage au Bureau du commissaire général du travail. Depuis 1980, le nombre annuel des requêtes relatives à l'application de l'article 45 a plus que doublé — pour des raisons que les observateurs même les plus attentifs n'ont pas encore élucidées. La plupart de ces requêtes ne sont que routine, et les commissaires en disposent aisément. Mais un certain nombre d'entre elles — plus de 150 — sont restées accrochées dans l'attente du jugement de la Cour suprême.

Deux de ces requêtes portent sur le manoir Richelieu, qui abritait un hôtel géré par la famille Dufour (dont les employés étaient syndiqués) et que le propriétaire (le gouvernement du Québec) a vendu à la famille Malenfant.

Le commissaire du travail a maintenant tous les outils conceptuels pour en disposer.

— JEAN FRANCOEUR

## Hommage à quatre gentlemen

Honorable, leur choix ne souffre aucun cynisme

LA DÉMISSION de trois des quatre membres anglophones du conseil des ministres, cette semaine, est fort regrettable à plusieurs égards, mais très compréhensible et éminemment respectable. De même, le choix du quatrième de continuer à faire partie de l'équipe de Robert Bourassa est aussi honorable que celui de ses collègues dissidents.

Depuis trois ans, MM. Clifford Lincoln, Richard French, Herbert Marx et John Ciaccia étaient dignes représentants de leur communauté respective à l'Assemblée nationale. Avec loyauté et dévouement, ils se sont acquittés de fonctions ministérielles importantes, leur performance se situant nettement au-dessus de la moyenne générale.

Que l'un ou l'autre ait commis quelque bourde (on insiste beaucoup sur l'aide financière de la Justice à Alliance Québec pour contester la loi 101), cela n'entache en rien l'ensemble d'un dossier fort impressionnant : celui de ministres intègres et estimés, au point que, par exemple, le passionné ministre de l'Environnement était le membre le plus populaire du cabinet Bourassa.

Robert Bourassa ne souhaitait aucunement le départ de collègues aux qualités et apports différents, chacun s'acquittant avec compétence de ses obligations. Mais il fallait que, comme d'autres avant eux et d'autres à venir, assurément, l'épineuse question linguistique — une lourde constante de l'héritage québécois — les oblige à un choix angoissant et déchirant.

En quittant, ils abandonnaient un travail intéressant et des dossiers en marche, une équipe et des projets à promouvoir. En restant, ils se rendaient solidaires d'une décision gouvernementale avec laquelle ils ne sont pas d'accord : une atteinte à ce qu'ils considèrent comme une liberté fondamentale, le droit d'afficher dans sa langue partout au Québec.

Il faut lire les interventions émouvantes du quatuor à l'Assemblée pour comprendre leurs moti-

vations profondes, dénuées de calculs stratégiques et de viles considérations électorales. Pour MM. Lincoln, French, Marx, leur conscience leur dictait de quitter le cabinet. Quant à M. Ciaccia, ayant fait un cheminement aussi douloureux que ses collègues, il en arrive à une conclusion différente : la communauté italienne la presse de rester et de jeter des ponts entre les minorités et la majorité. Il faut accepter telles quelles les raisons invoquées par les dissidents, et aussi par celui qui, mûri par les épreuves et l'expérience, se rallie.

Leurs collègues libéraux ne s'y sont pas trompés, accueillant avec déférence et sympathie non feinte ce qu'il faut bien qualifier de confessions vibrantes. Tout, de l'émotion contenue aux larmes furtives, mais pas de cynisme. Pourtant, par la suite, quelques députés péquistes, suivant le mauvais exemple de leur précédent, se sont employés à railler la démission des trois récalcitrants. M. Jacques Parizeau n'y voit même que basse stratégie pour masquer le fait que les anglophones ont gagné la bataille de la loi 101.

L'ex-Monsieur de la politique a déjà eu des moments plus élégants. Aurait-il apprécié, il y a quatre ans, que l'on insinue que Camille Laurin et lui quittaient René Lévesque pour revenir plus forts plus tard ? À sa suite, les Jean Garon, Carmen Juneau, Jacques Brassard, et autres, ont fait du persiflage sur le dos des anglophones. Malodorante intolérance et indigne manque de classe !

Un rien exacerbe les tensions linguistiques. Les dissidents, faisant valoir des principes valables, n'ont pas jeté de l'huile sur un feu que d'autres s'emploient à alimenter dangereusement.

Heureusement, voici la trêve de Noël. Paix à ces quatre gentlemen de bonne volonté, ainsi qu'à nous, lectrices et lecteurs, qui aspirons aussi, dans le respect de nos mutuelles différences, à des compromis honorables.

— GILLES LESAGE



## LETTRES AU DEVOIR

### Entre malheureux

IL EST des catastrophes qui, malgré les pertes irréparables qu'elles infligent, parviennent malgré tout à faire naître le timide réconfort d'une sympathie collective. Le désastre arménien semble avoir fortement secoué la population montréalaise, et les envois massifs d'aide aux sinistrés ont quelque chose d'encourageant.

Mais beaucoup plus près de nous, il existe des endroits où la terre continue de trembler, et en permanence. Récemment, un reportage-choc de Radio-Canada faisait apparaître sur la carte des zones sinistrées le centre Dernier Recours; la vérité est maintenant un peu plus amère qu'avant : la détresse aussi a une ville.

Et si le drame continuait, que vivent les sans-abri et les clochards de Dernier Recours, n'arrive pas à s'exprimer sur la courbe du séismographe, il n'en reste pas moins que ces malheureux n'ont pas plus choisi leur sort que la population arménienne... n'est-ce pas là le plus persistant des « fléaux de Dieu » ?

Je nourris l'espoir d'un maigre détournement, ne serait-ce que de quelques couvertures, oubliées dans un coin de l'entrepôt destiné à l'aide aux Arméniens.

— MARTIN DES ROCHERS  
étudiant

Montréal, le 19 décembre.

### Un des fleurons

Lettre à M. Claude Ryan  
C'EST AVEC stupéfaction que la CEQ a pris connaissance de votre intention de permettre le démantèlement de l'Institut Armand-Frappier, un des fleurons du Québec scientifique depuis plus de 50 ans, dont la renommée s'étend bien au-delà de nos frontières.

Par ses diverses missions de recherche scientifique, d'enseignement universitaire, de transfert technologique et de production dans le domaine de la biologie médicale, cette institution a joué et joue encore un rôle irremplaçable dans le domaine de la santé publique au plan mondial.

La CEQ, qui représente diverses catégories de personnel dans le milieu universitaire, s'élève vigoureusement contre cette tentative, par le biais d'une privatisation de composantes importantes de l'IAF, de brader cet élément majeur de notre patrimoine scientifique québécois mis en place par des générations de professeurs, chercheurs et de bénévoles; cette liquidation inopinée priverait notre société d'une somme de connaissances scientifiques nécessaires au développement de la santé publique de même qu'au progrès économique et social du Québec.

La Centrale de l'enseignement du Québec vous demande donc, M. le Ministre, de surseoir d'urgence à toute opération de sabbatisme de l'IAF, et fait appel à votre Ministère pour qu'il prenne les décisions qui s'imposent quant au financement adéquat, à la survie et surtout au développement de cette institution universitaire de niveau international.

Nous souscrivons d'emblée aux démarches entreprises par le personnel de l'IAF (affilié à l'Université du Québec) pour conserver

l'intégrité de cette institution publique qui appartient à la collectivité québécoise depuis au-delà d'un demi-siècle.

Comme son fondateur, l'IAF fait la fierté du Québec depuis plusieurs générations et sert d'inspiration à plusieurs jeunes Québécoises et Québécois.

Pour toutes ces considérations, Monsieur le Ministre, nous vous prions de redonner à cette institution la place qu'elle mérite, la place que le Québec mérite.

— LORRAINE PAGÉ  
présidente

Montréal, le 21 décembre.

### La langue des filles

QUEL EST le rapport entre la croix du Mont-Royal et le verdict de la Cour suprême au sujet de la loi 101 ? Qu'est-ce qu'il a, ce jeune homme, à s'immoler sur la croix, à -30°, au mois de décembre ?

J'invite les filles à faire autre chose que de se prendre pour Jésus-Christ dans cette bataille du français. Il faut défendre le territoire linguistique en l'habitant le plus possible : parlez, écrivez, lisez, écoutez sans relâche.

J'invite les filles du Québec parce que les gars, quand ils ne grimpent pas aux croix, passent dans l'autre camp : *Time is money*. Les filles sont prêtes à prendre le contrôle de la langue, habituées qu'elles sont aux pratiques féminisantes, aux « e » muets et autres travaux de grammairie pour se retrouver intactes dans le discours.

Les Québécoises ont toutes les compétences nécessaires pour tenir tête, corps et pays à l'érosion continue du bilinguisme légal.

— FRANCE BOISVERT  
Sherbrooke, le 18 décembre.

### Le lien avec la famine

Lettre à M. Brouillet  
DANS VOTRE chronique du 13 décembre, vous déploriez la partialité avec laquelle est rendu l'information internationale. Votre analyse est pour le moins simpliste.

Prenez le cas du Mozambique. En 1975, année de l'accession à l'indépendance du Mozambique, le régime blanc d'Ian Smith (Rhodésie) met sur pied et arme le RENAMO (Résistance nationale du Mozambique) pour servir de 5e colonne à l'intérieur du territoire mozambicain. Après la chute du régime Smith en 1980, le RENAMO fut pris en charge et élargi par l'Afrique du Sud.

Depuis lors, le RENAMO, qui bénéficie d'un appui populaire limité, continue à mettre le pays à feu et à sang. Les services publics (hôpitaux, écoles, voie ferrée, téléphone etc.) sont ses cibles préférées.

Le terrorisme du RENAMO amena, en avril 1988, un officier du Secrétariat d'État américain à déclarer au sujet de l'action du RENAMO : « One of the most brutal holocaust against ordinary human being since the Second World War » (EIU Country Profile-Mozambique 1988/89, p.4).

Ces actions terroristes amènent perte de vies humaines, gaspillage de ressources rares, désorganisation et peur. Le lien avec la famine devrait facilement être fait. Ces faits, monsieur, sont tirés de la dernière édition du Country Profile publiée par le thatcherien hebdomadaire *The Economist*. Vous serez sans doute d'accord avec moi que cette pu-

blication n'est certes pas des plus marxistes.

Si le reste de vos arguments sont aussi sérieux, vous me permettrez d'être sceptique au sujet de votre compréhension de l'ordre mondial.

— HAROLD COULOMBE

Montréal, le 15 décembre.

### Une solution d'avant-garde ?

DANS le DEVOIR du 20 décembre, Michel Plourde qualifie le recours à la clause nonobstant de « solution d'avant-garde ». Dans 15 ans, nous dit-il, « on déplorera l'hypertrophie des libertés individuelles ». D'après lui, « celles-ci devront s'accommoder aux exigences légitimes de la société dans laquelle elles s'exercent ».

Qu'un collègue de l'Université de Montréal puisse afficher des attitudes si réactionnaires me blesse profondément, mais je ne conteste pas son droit d'exprimer librement ses envies totalitaires. Je conteste par contre son affirmation que la volonté de passer outre les libertés individuelles soit un phénomène nouveau.

Comme tous les défenseurs actuels des exigences « de la société », M. Plourde se garde bien de dire « de l'État ». Peut-être qu'il est trop scrupuleux pour parler d'un État québécois avant que l'indépendance ne soit acquise. Mais il est possible aussi qu'il ne veut pas rappeler des slogans qui ne sont certainement pas d'avant-garde.

Dans les années 30, on disait déjà « rien contre l'État »; M. Plourde prêche « les exigences légitimes de la société ». Quelle différence de principe y a-t-il ?

Loin d'indiquer la voie de l'avenir, M. Plourde emprunte un chemin déjà suivi par un grand nombre de mouvements autoritaires. Il souhaite subordonner l'individu à la société. Croit-il vraiment être le premier à penser ainsi ?

Au Musée Lionel-Groulx, on peut voir des affiches qui louent « La race, le sang, la patrie ! » M. Plourde n'aurait qu'à ajouter « La langue », et il pourrait encore se servir de ces affiches vieilles de 50 ans : car ses opinions datent visiblement de la même époque.

Les dictateurs se sont toujours servis des prétendues exigences de la société comme prétexte pour opprimer leurs concitoyens. Au lieu de vanter sa « solution d'avant-garde », M. Plourde ferait mieux de suivre l'exemple de René Lévesque qui, dans sa défense de sa langue et sa société, n'a jamais oublié que, dans un pays libre, les droits individuels sont primordiaux.

— PAUL BRATLEY

Pointe-Claire, le 20 décembre.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3381

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Réactions syndicales  
au jugement  
sur la sous-traitance

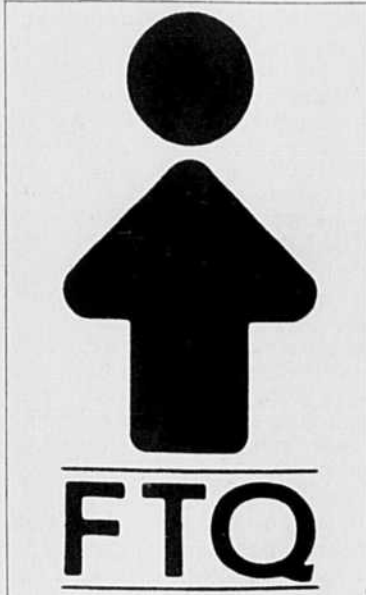
Texte intégral des communiqués émis par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) sur le jugement que vient de rendre la Cour suprême du Canada sur la sous-traitance dans le cas impliquant la Commission scolaire régionale de l'Outaouais

## Communiqué de la FTQ

POUR la FTQ, la Cour suprême confirme notre tradition syndicale. Le jugement rendu hier par la Cour suprême permettra de protéger des milliers d'emplois syndiqués dans l'industrie du service ménager, des agences de sécurité et de façon plus générale dans le secteur des services.

En intervenant comme elle l'a fait, la Cour suprême met fin au chaos et à l'insécurité qu'avait créé en 1982 la décision d'une faible majorité de juges du Tribunal du travail pour les travailleurs et les travailleuses dans les emplois précaires, a déclaré Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ.

On se rappellera que les juges du Tribunal du travail étaient profondément divisés dans cette affaire. Six d'entre eux avaient adopté la thèse de la CSN alors que les cinq autres ont donné raison à la FTQ.



La Cour suprême fait sien l'opinion des cinq juges minoritaires. Elle déclare que la décision des juges majoritaires est manifestement déraisonnable. La Cour reconnaît que les droits des travailleurs dans la sous-traitance sont mieux protégés lorsqu'un syndicat recherche une accréditation à l'échelle de l'entreprise comme la FTQ l'a fait dans le secteur de l'entretien ménager et cherchait à le faire dans la région de l'Outaouais.

Dans les secteurs d'emplois précaires et de la sous-traitance, la FTQ a toujours privilégié une né-

gociation multipatronale par la voie des décrets et c'est cette approche qui est la plus prometteuse pour la syndicalisation des travailleurs et travailleuses les plus démunis. La Cour suprême reconnaît cette voie syndicale et la FTQ ne peut que s'en réjouir, a déclaré le secrétaire général.

La Cour suprême met fin par ailleurs à une controverse juridique qui durait depuis des années et qui plaçait les travailleurs dans l'incertitude, par le fait même, la Cour suprême rétablit la jurisprudence du Tribunal du travail, telle qu'elle

existait avant la fameuse décision des onze juges et telle qu'elle existe partout ailleurs au Canada. L'article 45 du code du travail conserve donc toute sa force pour assurer la protection des droits collectifs lorsqu'une entreprise change de propriétaire ou donne des travaux en sous-traitance.

Cette décision, a finalement déclaré Fernand Daoust, respecte notre façon de procéder à la FTQ et a permis à des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses de pouvoir rejoindre le mouvement syndical et négocier leurs conditions de travail. Pour les travailleurs et travailleuses que nous représentons, cette décision constitue une reconnaissance d'une longue et difficile lutte pour accéder à la protection syndicale dont ils ont tant besoin.

## Communiqué de la CSN

LE PRÉSIDENT de la CSN Gérald Larose a soutenu aujourd'hui qu'en l'espace d'une semaine, la Cour suprême du Canada avait assésé aux droits collectifs des travailleurs et des travailleuses des coups d'une dureté incroyable.

Commentant, en conférence de presse, le jugement portant sur l'interprétation de l'article 45 du code du travail, M. Larose, qui s'était entretenu avec eux quelques minutes auparavant, a lancé au premier ministre Robert Bourassa et au ministre du travail Yves Seguin un pressant appel pour qu'ils restaurent d'urgence l'esprit des dispositions existantes depuis 1961 concernant la transmission des droits et obligations dans les cas de vente d'une entreprise.

Dressant un parallèle avec la situation créée par le jugement sur la langue de l'affichage au Québec, M. Larose a vivement déploré qu'encore une fois, ce soit le droit de propriété individuel qui prévale sur tous les autres droits, et surtout, sur les droits collectifs.

C'est un sombre jour. Au plan de la société québécoise, des outils que nous nous étions donnés, nous avons régressé de façon dramatique, a-t-il dit. Selon M. Larose, c'est l'ensemble du mouvement syndical qui est agressé par cette décision de la Cour suprême.

A son avis, c'est une incroyable brèche qui est ouverte et par laquelle on verra les employeurs s'introduire pour rétrécir encore davantage la portée du droit d'association. Le président de la centrale a déploré le suprême mépris avec lequel le plus haut tribunal du pays a traité plusieurs des organismes qui font, depuis au-delà de vingt ans, l'originalité des relations de travail au Québec, notamment le Tribunal du travail.

M. Larose, dans son plaidoyer auprès de M. Bourassa, lui a rappelé qu'on devait la rédaction de l'actuel article 45 du code du travail à l'ancien conseiller juridique du premier ministre Jean Lesage, Me Louis-Philippe Pigeon. Ce dernier est devenu par la suite juge-en-chef de la Cour suprême du Canada.

De toutes les hypothèses qui avaient pu être envisagées, a déclaré Gérald Larose, celle qui nous est livrée aujourd'hui est la pire tellement elle fauche large dans les droits collectifs, les mettant à la remorque du droit de propriété individuel. C'est dans cette perspective que la CSN en appelle au gouvernement québécois pour éviter que le chaos s'installe et que dans les plus brefs délais, on légifère pour restaurer l'autorité des institutions québécoises en matière de relations de travail sur une dimension aussi importante que celle couverte par l'actuel article 45 du code du travail.

S'il faut clarifier le sens de cet article, que cela se fasse au plus tôt par le législateur québécois, et dans le sens de la protection des droits collectifs, a conclu M. Larose.

Chandelles  
et soleil

BENOIT LACROIX, o.p

LA LUMIÈRE, disait-on jadis, ne peut venir que de l'Orient et il n'est pas indifférent à cette croyance qu'elle apparaisse dès les premières lignes de la *Genèse*. Première arrivée au premier matin du monde. « Il y eut un soir, il y eut un matin » : premier jour ! Quelle merveille ! Quelle énergie ! Que ferait-on sans elle ? Une panne d'électricité et c'est la panique. Tout l'art et la technique en sont imprégnés : mosaïques, verrières, rosaces, enluminures, et continuons... Fra Angelico, Chagall, Riopelle, etc. Même dans nos existences les plus quotidiennes :

Suffit d'une bougie  
Pour éclairer le monde  
Autour duquel ta vie  
Fait sourdement la ronde.

Fille des premières heures du monde, créature sacrée, la lumière joue, en cette saison des Fêtes qui arrive, un rôle de premier plan tant chez les enfants que chez les adultes qui y trouvent parfois de quoi chasser leur désespérance. Chandelles, bougies, lune et soleil font la fête. Tant mieux ! Noël fut d'abord la fête orientale du soleil levant, mais parce que Jésus s'était un jour identifié à la lumière, Noël est devenue la fête que l'on sait. Même on racontait dans les premiers communautés chrétiennes d'Asie, qu'une étoile particulière avait éclairé la marche de quelques bergers en route vers Bethléem pour y saluer un enfant mystérieux.

À Noël, une lumière qui ne s'éteindra plus a été allumée. À cause d'elle, l'humanité ne sera jamais la même. Irrésistiblement, comme au premier matin, la lueur de Noël revient pour que la douceur du cœur et pour ce que l'agore appellerait le « baiser des yeux ».

## Les retombées de la loi Rivard

## L'ACTUALITÉ

DANIEL LATOUCHE

MÊME en admettant que tout l'énervement actuel autour de la loi 178 a quelque chose de théâtral, il reste que la décision du gouvernement québécois de sacrifier, à sa manière, la place du français au Québec aura des répercussions importantes sur l'évolution politique de la société québécoise.

Cela mérite qu'on en parle. D'ailleurs, ce ne sont pas les occasions qui vont manquer au cours des prochains jours.

Voyons d'abord le dossier plus global de nos relations avec le reste du Canada.

## La normalisation définitive

Il est rare que les deux grandes familles politiques du Québec, ceux qui croient en une formule fédérale renouvelée et ceux qui ont plutôt choisi la route de la souveraineté, se retrouvent également perdantes à la suite d'une bataille où elles ne s'affronteraient pas directement.

Ce fut le cas lors de l'épisode constitutionnel de 1982. Le plus étonnant, c'est que cette fois, tout aurait pu être évité. Mais non, voilà qu'on en redemande.

C'est pourtant la conclusion qui s'impose à la suite de la décision gouvernementale de faire de la langue française une simple question de visibilité de façade. En acceptant, et avec un enthousiasme qui a de quoi rendre malade, de transformer Montréal en un Disneyland linguistique où les Américains pourront venir voir les « natives » vivant dans leur environnement naturel, le ministre Rivard nous a fait basculer, tous tant que nous sommes, dans le camp du ridicule.

Et en politique, contrairement à la vraie vie, le ridicule tue. Il vient même de le prouver. Ce qui est mort, ce n'est pas seulement notre dignité, mais aussi notre capacité d'inspirer respect et crainte au reste du Canada. Sur le plan constitutionnel, nous sommes tombés plus bas que les Belges, ce qui en la matière n'est pas peu dire. Prendriez-vous au sérieux une société qui se paie une loi de ce genre ?

## Le PQ n'a pas le choix

Notre gouvernement a réussi à faire passer le message que la protection de la seule culture française d'Amérique ne valait pas que nous allions au bout de ce que nous permet la constitution canadienne. Et du même souffle, le gouvernement a démontré que la protection des droits des minorités, le respect des promesses faites et la reconnaissance de la primauté du droit sont des objectifs incompatibles avec le développement d'une société à la fois française et tolérante.

Pas mal pour une seule semaine de travail !

Peut-être cette loi indigne et infâme va-t-elle aider le Parti québécois ? Peut-être va-t-elle l'aider à regagner ses coffres et lui redonner le goût de se battre. Tant mieux pour lui. Mais cela va se faire aux dépens d'un discours souverainiste qui aurait bien besoin de renouvellement s'il ne veut pas manquer le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Parti québécois n'a pas le choix. Le ministre Rivard lui impose de revenir à ses bons vieux argu-

ments anti-anglais, anti-Ottawa et anti-fédéralisme. Au cours des prochains mois, le Québec français va vivre sur le registre d'une agression sans précédent. Peu importe que cette perception soit fondée ou pas, c'est ainsi que va s'organiser notre vécu de francophone. Tout, mais absolument tout, va être perçu comme une menace éventuelle. C'est normal puisque le gouvernement a lui-même admis qu'il posait le geste sans précédent de brimer les droits individuels à cause de l'importance et de l'urgence de LA menace.

Le PQ va donc ressortir ses vieilles balades du « nous-autres » et des méchants qui sont dans la place. On va nager dans la « Survivance de la race », les appels à la mobilisation générale et les « On vous l'avait bien dit ».

Toute la problématique du pluralisme et de l'intégration des communautés culturelles, qui venait à peine d'émerger au Québec francophone, vient de prendre le bord. En moins de 48 heures, on est revenu à nos vieilles fixations sur « les immigrations-qui-nous-volent-notre-culture ».

## Une province bilingue

Il ne faut surtout pas croire que les dangers que la loi Rivard fait courir aux Accords du lac Meech va profiter au PQ et à la souveraineté. La politique du pire n'a jamais fait avancer une cause ou gagner des élections. C'est une pure vue de l'esprit que de croire qu'une population accepte de faire un saut important dans l'avenir sous prétexte qu'on l'empêche de faire un pas plus modeste dans l'immédiat.

En faisant du Québec une province bilingue et de plus en plus comme les autres, le gouvernement enlève à l'avance le peu de sens qu'avait encore la clause de la société distincte. Rappelez-vous qu'à l'époque, M. Bourassa nous disait — et m'avait finalement convaincu — qu'il valait mieux ne pas tenter de définir à l'avance, surtout pas à partir de notre appartenance culturelle, ce concept de société distincte. « Laissons tout cela ouvert, disait-il : nous en ferons pas dans des critères restrictifs ».

On sait maintenant ce que donne le recours aux tribunaux pour définir notre distinction ! Jusque-là, nous avions l'avantage de conserver une marge de manoeuvre pleine et entière face à ce que nous allions utiliser pour nous distinguer.

Notre seule originalité tient maintenant au fait que la minorité dont il faut protéger les droits et encourager le développement, c'est la minorité anglaise. Dans le reste du pays, ce sont les minorités françaises. *Big deal !* Et vive la différence !

La souveraineté du Québec ne peut survenir qu'à la suite d'un long aboutissement. Elle doit venir couronner un processus de construction et d'élaboration de ce qui la rend distincte. Depuis 1980, on sait que la souveraineté ne sera pas une affaire de rupture et qu'il faudra passer par l'étape du fédéralisme renouvelé, et s'en servir avec habileté, avant d'y arriver. On ne proclame son indépendance que lorsqu'on peut l'assumer. Avec une telle loi, nous sommes loin, très loin, du compte.

Quant à elle, la loi Rivard proclame à la face du pays qu'ils n'ont rien à craindre de la société distincte.

Pour ceux qui croient que le cadre fédéral est davantage qu'un carcan avec lequel il faut apprendre à vivre,



Des manifestants défilent dans les rues de Montréal pour défendre la loi 101

mais qu'une fois renouvelé, ce cadre fédéral peut aider le Québec à se propulser au premier rang des sociétés modernes, la loi Rivard a tout remis en question.

En effet, que nous dit le ministre ? Que notre participation à l'expérience fédérale canadienne ne peut pas se faire sur la base d'une société libre, entière et responsable mais uniquement sur celle d'une grosse minorité dont le traitement dépend des privilèges qu'elle entend accorder aux représentants de la majorité canadienne qui habite chez elle.

Tout cela parce qu'on ne veut pas remettre en cause les subventions du fédéral au Vieux-Port de Montréal, le déménagement de la coquille vide de l'Agence spatiale, d'éventuels programmes d'adaptation au libre-échange et une représentation distincte aux prochains Jeux de la Francophonie.

En reconnaissant que l'analyse de la Cour suprême était juste, le gouvernement a miné la seule justification qui lui permettait éventuellement de se déroger de nouveau, c'est-à-dire la nécessaire prédominance du politique sur le judiciaire lorsque les intérêts supérieurs du Québec sont en jeu. Finies aussi les prétentions à se désengager des grands programmes « coast to coast ».

## La politique des bons sentiments

Si le ministre Rémiillard avait la liberté de l'avouer, il le dirait : nous avons perdu tout pouvoir de négociation. Il ne fait aucun doute que plus jamais un accord comme celui du lac Meech ne pourra être négocié par un gouvernement québécois. Le fait que deux des provinces les moins puissantes sur l'échiquier canadien puissent tenir en échec un accord déjà conclu témoigne bien de notre nouvelle impuissance.

C'est ce qu'on appelle se clouer l'autre pied après s'être coupé la main droite.

La normalisation politique définitive d'une société ne survient qu'au moment où celle-ci s'impose à elle-même une telle normalisation. Le Québec, celui des fédéralistes et des indépendantistes, vient de montrer à la Lettonie, l'Arménie et la Pologne, la route à suivre.

La situation actuelle ressemble à ces tragi-comédies où l'on se demande s'il faut rire ou pleurer.

seil des ministres comme une bande d'arrivistes sans conscience, des gens sans morale, sans vision et sans vergogne, incapables de générosité et qui ne cherchaient en fait qu'à l'humilier. Lui par contre s'est décrit volontiers comme un chevalier épris de justice et d'égalité, sans préjugé aucun et avec une conscience en acier inoxydable.

C'est ce qu'on appelle être gentil avec ses petits camarades.

Et les petits camarades sont restés assis, stoïques, disant « comprendre » leurs malheureux collègues, etc. On rêve ou quoi !

Il a suffi de quelques phrases pour transformer M. Lincoln en « meilleur ministre de l'Environnement de l'histoire du Québec ». Effacé St-Basile. Effacé le scandale de la Noranda. Apparemment, personne n'a songé à lui demander pourquoi il n'avait pas démissionné après St-Basile.

Mais laissons l'ex-ministre Lincoln. On n'attaque pas si impunément Maria Goretti.

En se contentant de quitter le Conseil des ministres, nos vaillants démissionnaires s'assurent du même coup qu'ils ne seront pas renvoyés du caucus. Imaginez-vous une seconde que M. Bourassa puisse maintenant poser un tel geste. Ce serait comme critiquer Jeanne d'Arc d'avoir joué avec le feu.

En ne faisant rien, M. Bourassa lance le message que la langue française et la protection des droits collectifs ne sont pas des questions aussi importantes pour justifier une solidarité gouvernementale à toute épreuve.

## La solution Zellers

Ils ont raison de sourire les camarades-ministres démissionnaires, car ils ont gagné l'essentiel, c'est-à-dire la certitude et c'est plus qu'une certitude car c'est maintenant inscrit dans la loi — que les mécanismes sont en place pour nous ramener assez rapidement au bilinguisme intégral. Cela peut prendre deux ans ou quatre, mais c'est du déjà fait.

Le raisonnement est simple. D'abord, en les suppliant de demeurer dans le caucus et dans le parti, M. Bourassa leur confirme que la prochaine fois, peut-être après la prochaine élection, peut-être au moment du renouvellement des voeux de nonobstant, on leur en donnera un peu plus. Il a même déjà indiqué comment il était pour s'y prendre, par la voie des districts bilingues.

Alors là, c'est le comble. Passe encore que le ministre Rivard veuille transformer Montréal en Disneyland, mais de là à nous annoncer qu'il compte bientôt organiser des réserves où nous pourrions nous ébattre librement en français sous le regard amusé du West-Island.

Combien de temps pourrions-nous supporter le ridicule d'aller nous plaindre que telle affiche était visible de la rue.

Au moins avec l'ancienne loi, c'était clair. Dès que vous aperceviez une affiche en anglais, vous saviez qu'elle était « illégale ». Dans la majorité des cas, personne ne se plaignait. Après tout, on a d'autres choses à faire dans la vie que de jouer à l'indicateur de police, surtout lorsqu'on sait que le gouvernement ne fera rien.

Imaginez un instant la scène : vous êtes chez Zellers, au comptoir des souliers et, d'où vous êtes, voyez deux affiches anglaises et une seule en français. Allez-vous dé-

nager de l'autre côté, au comptoir des gants afin d'évaluer si les enseignes visibles de votre nouveau point d'observation compensent ce déséquilibre ?

## Extrémiste farfelu

Cette fois, on y est allé d'une solution tellement ridicule qu'elle éti-quette à l'avance comme extrémiste farfelu toute personne qui va porter plainte. Quelle merveilleuse façon de proclamer que la langue française tient du burlesque puisque sa protection exige une loi aussi ridicule. On pouvait aimer ou ne pas aimer la loi 101, mais au moins personne ne se sentait sombrer dans l'insignifiance la plus ubuesque en essayant de l'expliquer à d'autres.

M. Rivard sait tout cela. D'ailleurs, il compte sur le fait que les Québécois, même les francophones, n'aiment pas passer pour les derniers des imbéciles, pour ne pas à avoir à impliquer la loi.

Quelle merveilleuse façon de dire aux jeunes, dont on a senti que cette fois ils embarquaient dans la lutte pour le français, qu'une telle lutte les identifierait définitivement comme des « capotés virés sur la tête ».

Depuis lundi, le ministre Rivard s'époumone à répéter que cette loi sera difficile d'application, une façon d'annoncer à l'avance que les échappatoires seront permises, et qu'il n'était pas question de tomber dans le grotesque pour la faire appliquer. Remarque qu'il n'a jamais trouvé le moyen de dire que sa loi méritait d'être appliquée et qu'il allait la faire respecter.

Il a poussé l'insulte jusqu'à retirer à l'Office de la langue française ses prérogatives en la matière. C'est le Conseil des ministres qui va négocier avec chacun des grands magasins, distribuant des suçons à ceux qui se seront bien comportés.

## Le chef du club Z

Et même avec cette loi mal foutue, le ministre aurait pu annoncer qu'il allait mettre en marche de vigoureuses mesures pour promouvoir le français et en démontrer l'utilité. Par exemple, il aurait pu carrément demander aux commerces de s'abstenir d'utiliser l'anglais et de continuer à respecter l'esprit de la loi 101. Mais non. Il prend déjà pour acquis, et ce faisant il les encourage à le faire, qu'ils vont chercher à se prévaloir au maximum de la nouvelle loi. L'idée d'un Québec français ne lui est même pas venue à l'esprit.

Et dire que cet homme a déjà eu le culot de professer une certaine admiration pour René Lévesque.

C'est Zellers qui va être content. Ils ont enfin un ministre bien à eux qui va appliquer leur vision du Québec. Et le ministre Rivard aussi doit être content, lui qui va prochainement devenir le chef du Club Z.

ET  
LE BAL  
CONTINUE...  
CAHIER D-3  
Championny

### ◆ Gourou

l'été dernier, elle traquait William, qui logeait dans un grand hôtel de Bruxelles où il se faisait appeler, dit-elle, le prince Émile de Bogaerts-de-Faucigny-Lucinge.

La semaine dernière, le juge d'instruction a autorisé des perquisitions au château Sainval à Tiff-sur-Esneux, en banlieue de Liège. Il s'agirait, selon Janine Tavernier, d'un bâtiment appartenant à la Fondation Pont-Spoerry, exploitée par William et des associés. Un autre des surnoms de William est le pasteur Pont, observe Mme Tavernier.

En Belgique, affirme-t-elle, il négociait pour Kadhafi l'achat d'une petite compagnie d'aviation privée. Mme Tavernier soutient tenir d'un député socialiste et de son mari, qui a quitté la secte en 1984, que le leader libyen finançait les activités de William.

Ces liens expliqueraient en tout cas, de l'avis du maire Descary, l'intérêt que Norman William porta au début des années '80 à la Fédération mondiale des villes jumelées. « Une association, dit-il, qui détient une foule de renseignements sur les hommes politiques locaux de tous les pays du monde, et qui est bien implantée en Afrique et en Europe ».

Mais d'abord, cherchons Norman William dans la tribu Mic-Mac de Maria, en Gaspésie, dont il se dit issu. C'est de là-bas que le prêtre Joseph Blouin acquiesça il y a quelques années à sa demande de certificat de naissance.

« On ne lit pas tous les registres, explique le père Blouin, et je ne savais pas que cet enfant, Norman William, était mort quelques mois après sa naissance. » Le document se rendit toutefois en Europe avant que le prêtre ne réalise son erreur.

À la fin des années '60, on ne trouve pas de William, mais un certain « Piel », au milieu du mouvement indépendantiste. « Il disait qu'il voyageait partout en Amérique du Nord sans passeport parce qu'il était indien », raconte le député Gérard Godin, qui a perdu sa trace il y a plus de vingt ans.

L'ex-chanteur Fernand Robidoux fréquente pour sa part un « Pierre Maltais » au Rassemblement pour l'indépendance nationale puis au Parti québécois. « Il fondaient son action sur la reconnaissance des droits



Photo Roland Planchard  
Norman William, alias Pierre Doris Maltais

des autochtones », se souvient M. Robidoux. « Il venait d'East Angus, comme moi. » Ni lui ni M. Godin ne connaissent toutefois de Norman William.

Pour connaître la suite, il faut scruter les archives du Front de libération du Québec. Là, les destins de Maltais et d'un certain Pierre-Léo Lacourse sont liés. L'ouvrage de Louis Fournier sur le FLQ identifie Lacourse, alias « Maltais », comme un membre du réseau Pierre-Paul Geoffroy. Il le décrit comme un jeune travailleur de 21 ans (en 1968) originaire de la réserve Mic-Mac de Maria et surnommé l'Indien.

« Lacourse, écrit M. Fournier, est en contact avec son « père adoptif », un écrivain-éditeur-imprimeur qui s'est donné le nom de Piel-Petjo Maltest, dit l'Indien également, de son vrai nom Pierre-Doris Maltais. » L'auteur raconte aussi que quatre membres du réseau Geoffroy exilés à New York gardèrent contact avec Montréal entre autres par l'entremise de ce Piel Petjo Maltais, « un sympathisant qui a ses entrées dans divers milieux ».

Quant au dénommé Lacourse, il est appréhendé en 1970 par la section antiterroriste de la police de Montréal, et condamné à 18 mois de prison pour trois attentats à la bombe et recel de dynamite.

Les policiers montréalais, selon

les renseignements obtenus par LE DEVOIR, n'avaient alors rien d'incriminant contre Piel. Lacourse disait avoir été adopté par Piel, son aîné d'une dizaine d'années, après avoir été abandonné par ses parents à la réserve de Maria. On savait ce Piel auteur de deux recueils de poésie signés Pierre Maltais mais jamais il n'a été identifié par les enquêteurs. Quant à Lacourse, les policiers apprirent qu'il avait quitté le Québec pour la France après sa libération.

Le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales de Paris attribue à Piel en 1973 la création de *La Tribu*, à Noisy-le-Grand. Ses membres travaillent à Écoovie, sorte de coopérative écologique, dont il est aussi co-fondateur. Dans son ouvrage intitulé *Dossier S... comme secte*, Alain Moreau dit de Piel qu'« aux côtés de Lévesque et Trudeau, il lutta pour le Québec libre ». Il ajoute: « Une scission se produisit lorsque Trudeau changea d'opinion » (!!!)

Vers 1980, selon les documents du CMM, des difficultés apparaissent: dettes, plaintes de parents et enquêtes de police. C'est là que Piel disparaît et qu'entre en scène Norman William, communément appelé « Man », qui se prétend d'origine indienne, mais aussi délégué général de la fictive « Commission internationale des écrivains universitaires » ayant son siège social, rue Crémazie, à Montréal. 1980, c'est aussi l'année de fondation de l'Université de la Paix.

« En parlant, raconte Janine Tavernier, Piel a dit à ses adeptes: je vous envoie mon demi-frère. Ce dernier, Norman William, je le certifie, c'est le même Piel avec un nouveau look. Sur ses papiers, il s'était rajouté. »

Guy Descary rencontre William pour la première fois en 1983, pendant la préparation du Congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées, qui s'est tenu en septembre 1984 à Montréal. M. Descary se méfie tout de suite de son université sans diplômes et de ce personnage éminemment.

Le président de la Fédération, Jean-Marie Bressand, ne jure pourtant que par lui. Un protocole d'entente lie même les deux groupes, William prête ainsi du personnel à la

Fédération. « Je me suis rendu compte qu'il avait complètement infiltré la Fédération en prêtant du personnel aux postes clés », raconte M. Descary.

Le maire de Lachine apprend qu'à l'occasion du congrès, William a demandé une rencontre avec le premier ministre René Lévesque. M. Descary déconseille à M. Lévesque d'y donner suite. Le ministre des Affaires municipales de l'époque, Jacques Léonard, fait de même. « J'avais appris que la police française enquêtait sur son compte », explique M. Léonard.

Les doutes soulevés par Guy Descary sur les intentions de Norman William dégénèrent en véritable guérilla interne à la Fédération. Le président Bressand, que William a fait doyen de la faculté d'« irénologie » de son université, écrit même le 19 avril à M. Descary en déplorant la poursuite de la polémique. « Il me revient de source sérieuse que tu aurais écrit à un collaborateur du premier ministre français pour lui indiquer que le professeur Norman William appartiendrait à la CIA! », s'insurge M. Bressand.

Après le congrès de Montréal, le conflit culmine et M. Bressand, fortement critiqué pour sa gestion de la Fédération et sa complicité avec la secte, est contraint de démissionner. À l'initiative de Guy Descary, l'Université de la Paix est également évincée. « Nous leur avons ouvert les yeux », dit le maire Descary.

Qui est enfin Norman William? Aux yeux de Guy Descary, c'est un subversif. Pour Janine Tavernier, un manipulateur de la trempe de Moon.

Depuis son arrestation, les manchettes se succèdent dans les journaux belges. Le voilà tantôt en affaires avec le financier arabe Hassan Zubaidi, qui a la réputation de fournir des armes à l'OLP, tantôt promoteur associé dans un projet de construction du plus grand centre commercial d'Europe.

À Ottawa, les porte-parole aux affaires consulaires sont peu loquaces. Le Canada est « informé » de l'arrestation, dit-on, mais pour le reste, on réfère les questions à la police belge. La GRC, à l'époque du Congrès de Montréal de la Fédération des villes jumelées, a enquêté sur William, mais les conclusions de cette enquête sont inconnues.



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

## Le cafouillis des Fêtes

Je propose aujourd'hui un sujet aux Québécois, anglophones et francophones tous ensemble, à tous les animateurs radio des postes de radio, privés surtout, qui s'en sont donnés à cœur-joie la semaine dernière, dans la tourmente du nonobstant. Un sujet tout simple, un peu *corny* comme on dit en anglais, québécois en français, semblable à ceux que nous proposait l'institutrice en quatrième année.

Quelque chose qui ressemblerait à une carte de souhaits pour l'année nouvelle. Quelque chose qui pour une fois ne se lirait ni comme un jugement ni projet de loi, ni diktat ni ultimatum, ni sommation ni requête, ni factum ni réquisitoire, ni dossier ni injonction, ni verdict ni déposition, ni bref ni exhibit, ni subpoena ni résolution, ni amendement ni procédure, ni appel ni contestation, ni alinéa ni jurisprudence, ni renvoi ni règlement, ni contre-preuve ni interrogatoire, ni témoignage ni corroboration, ni expertise ni proclamation, ni déclamation ni out-dire, ni exégèse ni recommandation, ni manifeste ni arrêt, ni délibéré ni directive, ni allégué ni affidavit, ni prétention ni grief, ni plaidoyer ni abrogation, ni dérogation ni annulation ni annullement, ni rien de cela qui encombre chambres et anti-chambres, prétoire ou tribunal, donne des mauvais plus aux toges et aux esprits clairs l'illusion qu'ils sont lumineux.

Mais pourquoi autant de restrictions? Tout simplement parce qu'en ces temps difficiles, le discours officiel, celui des juristes et des légistes et des magistrats et des politiciens, celui des journalistes aussi, nous tient tous en otage, et nous nie le droit le plus fondamental de tous, celui de pouvoir nous recueillir sur la désespérante fatalité de nos deux solitudes.

La Cour suprême, d'abord, qui a fait preuve de bêtise et d'insensibilité en son jugement à dix jours des Fêtes, comme si elle avait voulu gâcher à dessein les quelques jours que nous consent le calendrier pour évoquer nos enfances et nous souhaiter un peu de paix.

Le premier ministre Bourassa, ensuite, qui, après s'être terré comme une taupe trois hivers durant sous le couvert de la gestion imperturbable de la destinée québécoise, prétend en 48 heures imposer une loi dont on pourrait jurer, à écouter les explications de son clownesque ministre, Guy Rivard, qu'il l'a tout simplement tirée des scénarios de *Bye-Bye 88*, pour ne pas dire de *Ding et Dong*.

Si j'étais anglophone, je ne sais plus ce qui m'humilierait le plus, le recours à la clause nonobstant, ou ce numéro de cirque que nous offre depuis lundi le ministre Rivard, responsable de l'Office de la langue française, et dont on espère que M. Bourassa aura assez de bonnes manières — comme on dit bonne éducation — pour le démettre de ses fonctions à la prochaine occasion, avant que la pitre ne soit élevée à la dignité d'une institution.

Voilà, j'ai raté mon coup et suis tombé moi aussi dans le panneau de ceux qui ont gâché mes Fêtes. Je voulais tout simplement vous offrir mes vœux pour l'année qui vient.

Joyeux Noël, en tous cas.

## Deux morts dans deux carambolages sur la 20

MONTMAGNY (PC) — Deux carambolages survenus à quelques minutes d'intervalle, en fin d'après-midi, hier, sur l'autoroute 20, à la hauteur de Saint-Valier-de-Bellechasse, à une quarantaine de kilomètres à l'est de Québec, ont fait deux morts et plusieurs blessés.

Les victimes sont deux femmes dont l'identité n'avait pas encore été révélée hier soir.

Selon les premières informations, une trentaine de véhicules, dont un autocar Voyageur et un camion-remorque, ont été impliqués dans cette série d'accidents.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec, poste de Montmagny, a déclaré que la première victime avait été happée par un camion-remorque alors qu'elle s'éloignait de sa voiture à la suite d'un premier carambolage.

L'autre femme tuée se trouvait dans une automobile qui a été tam-

ponnée à l'arrière par l'autobus lors d'un deuxième carambolage survenu au même endroit quelques minutes plus tard.

Cinq ambulances ont été dépêchées sur les lieux pour assurer le transport des blessés vers l'Hôtel-Dieu de Montmagny et l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Selon la police, la visibilité était réduite par la poudrière.

Un autre accident vraisemblablement attribuable à la chaussée glissante a aussi fait deux morts, hier après-midi, sur l'autoroute 30, près de Bécancour.

Deux automobiles sont entrées en collision. Deux occupants de l'une des voitures ont été tués tandis que les policiers ont dû utiliser des pinces de désincarcération pour dégager une troisième personne. Le conducteur de l'autre voiture s'en est tiré avec des blessures.

ethno-culturel canadien, a déclaré que l'augmentation prévue pour 1989 est positive, mais toujours bien en dessous des chiffres de 1967, alors que le Canada avait accueilli près de 223.000 immigrants. Il s'est dit toutefois encouragé par les promesses de la ministre pour 1990.

Le Conseil voudrait bien augmenter les quotas d'immigration à 250.000 par année, soit un pour cent de la population canadienne.

pour la nuit de Noël. Dans un geste sans précédent, le ministre de la Défense, Perrin Beatty, a suspendu le privilège des membres du Parlement d'utiliser des vols réguliers des Forces armées pour rentrer chez eux après cette session spéciale. Le gouvernement voulait ainsi « punir » quelques députés de l'opposition pour avoir retardé l'adoption du projet de loi C-2.

### ◆ Immigrants

venir au Canada. On estime à près de 30.000 les réfugiés qui se présenteront au pays, en 1989. Sur ce nombre, 13.000 seront pris en charge par le gouvernement, 10.000 par des Églises et des groupes humanitaires et 7.000 se débrouilleront seuls.

Le gouvernement prévoit aussi accepter entre 3.000 et 6.000 demandes supplémentaires, provenant de groupes humanitaires, pour des immigrants sans statut de réfugié, au sens de la convention des Nations-Unies, mais qui doivent être relocalisés.

Les immigrants qui désirent venir au Canada pour rejoindre un membre de leur famille ont toujours la priorité, et les cas sont traités sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

Ottawa s'attend à recevoir 57.000 de ces immigrants en 1989, une hausse de 7.000 par rapport aux prévisions de 1988. Dans ces cas de réunification familiale, les immigrants ne doivent subir qu'un examen médical et une enquête garantissant la sécurité du pays.

Les autres sont choisis à l'aide d'un système de pointage, qui tient compte de divers facteurs: éducation, expérience de travail, emploi déjà trouvé et aptitudes personnelles.

Lewis Chan, président du Conseil

## 24 décembre

par la PC et l'AP

1986: un avion irakien, détourné par des pirates de l'air, explose en tentant de se poser en catastrophe en Arabie saoudite: 62 morts.

1971: incendie dans un hôtel de Séoul, en Corée: 139 morts; naissance à Ottawa de Justin Trudeau, fils du premier ministre Pierre Trudeau et de son épouse Margaret.

1970: deux Soviétiques, qui avaient tenté de détourner un avion, sont condamnés à mort par un tribunal de Léningrad.

1943: le président Roosevelt nomme le général Dwight Eisenhower commandant chef des forces alliées qui débarqueront en Normandie.

1924: la République est proclamée en Albanie.

1524: mort du navigateur portugais Vasco de Gama, qui a découvert la route des Indes.

Ils sont nés en 24 décembre: Matthew Arnold, poète et critique anglais (1822-1888); le milliardaire américain Howard Hughes (1905-1976); l'actrice Ava Gardner (1922).

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Bourassa

mettre en péril la culture française là où ça compte surtout, soit à Montréal, a-t-il dit.

Cet « espace et cette liberté de manoeuvre », M. Bourassa se l'est assuré en faisant en sorte que l'application de la loi dépende presque entièrement des règlements. Tant que la réglementation n'est pas dictée, c'est à toutes fins utiles le statu quo, a-t-il soutenu. Cette réglementation s'appliquera aux grands commerces et à tous les commerces franchisés et les « bannières ».

Le premier ministre ne cache pas, maintenant que la loi est adoptée, qu'il entend rester maître des événements. « Vous me connaissez, j'ai un peu d'expérience. J'étais pris avec le calendrier de la Cour suprême mais sur le calendrier des règlements, je n'ai pas de contraintes. Vous pouvez être assurés que je ne ferai pas exprès pour me créer du trouble », a-t-il dit.

Pour éviter tout problème, M. Bourassa entend d'abord laisser retom-

ber la poussière, laisser s'apaiser les passions. Puis, une fois la sérénité revenue, engager alors le dialogue avec les intervenants dans ce dossier.

M. Bourassa refuse de préciser tout calendrier. Déjà il semble croire toutefois que cela prendra un certain temps. Les « minorités agissantes » comme il qualifie les groupes de pression sont peu disposés à ce moment-ci à faire des concessions, note-t-il avant de souligner que dans un climat pré-électoral ou électoral, cela sera bien difficile. Rappels qu'en principe le mandat du gouvernement se termine en décembre 89.

De la même manière, le premier ministre refuse de s'engager à définir la forme que pourra prendre ce « dialogue » dont il parle. Ce pourrait être un « sommet » ou une commission parlementaire. Cette deuxième solution semble toutefois moins lui sourire car ce serait donner de l'oxygène au Parti québécois qui se sert du dossier linguistique comme d'une « bouée de sauvetage ».

M. Bourassa donne en fait la nette impression que ce dialogue ne saurait survenir que dans plusieurs mois, une fois qu'il aura en main un nouveau mandat électoral dont il pourrait se servir alors pour obtenir des « minorités agissantes » les concessions nécessaires pour que se conclue une paix linguistique sur l'affichage. Cela repousse d'autant l'adoption des règlements.

Ce dialogue ne portera, précise M. Bourassa que sur les règlements relatifs à la loi 178. À son avis, il ne sera pas utile d'aborder des questions comme l'assouplissement des mesures sur l'affichage extérieur dans les municipalités anglophones enclavées qu'on retrouve dans certaines régions périphériques, comme la Gaspésie et le Pontiac.

Cet assouplissement que M. Bourassa a évoqué plus tôt cette semaine semble en fait presque déjà abandonné. « Ce n'est pas une priorité », a dit clairement M. Bourassa qui semblait tout à fait disposé à tenir compte des réactions négatives suscitées par ses déclarations à ce sujet. Déclarations qui ne faisaient état que d'hypothèses, a-t-il dit en soulignant que cela illustrait bien le besoin de laisser retomber la poussière.

Dans sa conférence de presse, M. Bourassa devait à nouveau défendre par ailleurs le recours à la clause « nonobstant » auquel il a dû se résoudre. Sa décision prise, il n'entend pas revenir dessus même si au Canada anglais les pressions se font nombreuses pour qu'il accepte d'abandonner cette clause « nonobstant ».

« Avant d'accepter de retirer cette clause nonobstant, vous pouvez être sûrs que je devrai être absolument convaincu à tous égards que la nouvelle formule (qu'on nous proposerait) nous donne la même garantie », a-t-il dit.

La clause « nonobstant » qui a été incluse dans le projet de loi 178 sert à protéger les droits de la collectivité francophone. Il a fallu arbitrer entre les droits collectifs et les droits individuels. « Je suis obligé d'arbitrer là où se trouve la menace », a-t-il dit, notant que la Cour suprême avait bien reconnu que ce sont les droits des francophones qui sont menacés.

Devant les vives réactions du Canada anglais, M. Bourassa dit avoir pris tout le temps nécessaire pour donner de multiples entrevues afin d'expliquer le climat d'insécurité culturelle qui prévaut au Québec. Que 20.000 personnes se soient déplacées dimanche dernier pour participer à une assemblée au Centre Paul-Sauvé témoigne bien de ce climat.

M. Bourassa est confiant que la maturité prévaudra au Canada anglais mais il ne manque pas de décocher au passage une flèche au premier ministre manitobain, Gary Filmon, qui a invoqué les droits de la minorité anglophone du Québec pour mettre fin au débat sur l'accord du lac Meech au parlement manitobain.

Selon M. Filmon, la loi 178 bafoue les droits des anglophones du Québec. Mais, observe M. Bourassa, lorsqu'on sait que les Franco-manitobains « ont été l'une des minorités les plus bafouées de l'histoire du Canada, je trouve que cela enlève de la force à son argumentation ».

### ◆ Autos

Les automobiles qui dispenseront, par exemple, les véhicules américains d'avoir des « avertissements », et toutes sortes de notes sur la sécurité dans les deux langues officielles. Et tous les instruments de mesure, comme l'odomètre, utiliseront le système impérial plutôt que le système métrique.

M. Lister a indiqué au DEVOIR qu'étant donné la nature « délicate » du sujet, on lui avait ordonné de référer tous les appels de journalistes au bureau du sous-ministre. Le ministre d'État au Commerce extérieur, John McDermaid, a cependant confirmé au DEVOIR que le ministère des Transports prépare actuellement des modifications à ses règle-

## WEEK-END

### SAMEDI

Jass Inc., club social et sportif, organise tous les samedis une marche de santé et d'amitié pour les personnes seules. Départ à 14 h à l'angle de Mont-Royal et de l'avenue du Parc. Après la marche, apéro au restaurant La Cervoise (4457, boul. St-Laurent). 388-8727.

Au Musée des beaux-arts de Montréal (1379 Sherbrooke ouest) visites commentées Chagall, dimanche et mercredi, à 9 h 30 (anglais) et à 9 h 45 (français). Réservation: 4 semaines à l'avance. 285-1600.

Ce soir à 18 h, à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, le cardinal Paul Grégoire présidera la messe de la nuit de Noël télédiffusée en direct en Europe par Radio-Canada. 733-8211.

Messe de Noël organisée par Jass Inc., aujourd'hui à 21 h 30, et réveillon au Centre communautaire juif de 23 h. Buffet et danse. Apportez votre vin. 388-8727.

L.U.S.O.S. (Urgence, Secours, Opération, Sauvetage) est à la recherche de gens qui seraient intéressés à rendre la vie de nos handicapés meilleure. 521-8835 au 3767-C Ste-Catherine est.

### DIMANCHE

Face à Face, Centre d'écoute et de références, vous offre gratuitement un party de Noël, les 24 et 25 décembre, de 12 h à 20 h, au 1819, boul. René-Lévesque, 3e étage (coin St-Mathieu). 934-4546.

Labo Jeu (4266, rue St-André, Montréal) vous offre l'occasion de faire du théâtre, du cinéma ou de la télévision. Formation sérieuse et agréable. Inscription pour janvier: 527-5248.

Aujourd'hui, grand dîner de Noël des petits frères des Pauvres, à l'Hôtel Sheraton (boul. René-Lévesque). Spectacle agrémente de musique et de danse avec la participation de Mme Danielle Oddera, Roberto Medile et Aimé Major. 527-8653.

Le Comité Chômeage Sud-Ouest de Montréal (3400 Delisle) vous informe que ses services de conseil et de représentation face à l'Assurance-chômeage sont disponibles tous les jours de 9 h 30 à 16 h 30 et ce gratuitement. 933-5915.

### LUNDI

Rendez-vous croissance du couple, mouvement à but non lucratif, offre une fin de semaine de croissance, du vendredi 19 h au dimanche 19 h, les 27-28-29 janvier, les 17-18-19 février et les 10-11-12 mars 1989. Rens.: 872-4341.

L'INCA recherche des bénévoles pour assister les personnes aveugles dans leur quotidien. Rens.: 284-2040 (8 h 30 à midi, 13 h à 16 h 30).

Le centre communautaire des gais et des lesbiennes de Montréal organise un club de natation débutant au milieu de janvier, trois fois par semaine, à la piscine Généreux (2050, rue Amherst). 527-4458 (Louis Gérard).

La Fête des neiges qui se déroulera du 27 janvier au 5 février 1989, est à la recherche de 200 bénévoles. Rens.: 872-6093.

Mélanes de tout âge, vous êtes invités à vous joindre à la chorale Kinor du Centre communautaire juif du Y.M.H.A. Rens.: 735-5565 (Nathalie Nahmish).

Randonnées plein air du Québec organise un voyage où la marche sera à l'honneur au Grand Canyon, du 24 mars au 2 avril 1989. Rens.: 843-3262.

L'École de ballet Pointe St-Charles (2325, rue Centre) offre des cours de formation en danse classique aux enfants (à partir de 4 ans — Pré-Ballet) et aux adolescents. Dépliant sur demande: 937-1853.

Le CLSC Ahuntic (1649 Fleury est) offre aux adultes des ateliers pour apprendre à lire, à écrire et à calculer, débutant en janvier. Inscription: 381-4221 (Hélène Marcotte).

Venez au badminton libre le soir au Centre Immaculée-Conception (4265, rue Papineau), du lundi au jeudi de 19 h à 23 h. Rens.: 527-1256.

Le Centre sportif (2345, boul. Thimens) sera ouvert pour le patinage libre les 26, 27 et 28 décembre, de 13 h 30 à 15 h 30. Les patinoires et ronds de glace extérieurs seront ouverts du 19 au 30 décembre, de 10 h à 22 h, sauf les 24 et 31 décembre, de 13 h à 17 h. 744-7320.